

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-012

DÉCISION N° : 2016-012-001

DATE : Le 9 juin 2016

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale légalement constituée ayant un établissement situé au 800, Square Victoria, 22^e étage, C.P. 246, Tour de la Bourse, Montréal, Québec, H4Z 1G3;
Partie demanderesse

c.

INTERNATIONAL MARKETS LIVE INC., personne morale ayant une place d'affaire au 45, Rockefeller Plaza, Suite 2000, New York, NY 10111, États-Unis;
et

CHRISTOPHER TERRY, personne physique domiciliée au 560, West 43rd St. 24E, New York, NY 10036-0102;

et

DANIEL WESTBY, personne physique domiciliée au 54, Bow Ridge Road, Cochran, Alberta T4C 1T7;

et

ANTOINE BOUTHILLIER, personne physique domiciliée au 775, rue des Huards, Mont-St-Hilaire, Québec, J3H 6G3;

et

ANTOINE CHARBONNEAU, personne physique domiciliée au 503, rue Octave Crémazie, Mont-St-Hilaire, Québec, J3H 5L7;

et

CHARLEY WION, personne physique domiciliée au 767, chemin Rouillard, Mont-St-Hilaire, Québec, J3G 4S6;

et

MAXIME ROBICHAUD, personne physique dont le domicile est inconnu;

et

ÉTIENNE CHAMPAGNE, personne physique domiciliée au 110, Avenue du golf, app. 112, La Prairie, Québec, J5R 0H1;

et

ALEXANDRO GARCIA, personne physique domiciliée au 9835, boul. Leduc, app. 204, Brossard, Québec, J4Y 0K9;

et

MARC-ANTOINE BOURBONNAIS, personne physique domiciliée au 9835, boul. Leduc, app. 204, Brossard, Québec, J4Y 0K9;

et

FINANCE STRATEX INC., personne morale ayant son siège au 3319, rue French, Montréal, Québec, H1L 4S6;

et

SIMON BRISEBOIS, personne physique domiciliée au 3319, rue French, Montréal, Québec, H1L 4S6;

et

SAMUEL JACQUES, personne physique domiciliée au 1054, rue Côté, Thetford Mines, Québec, G6G 786;

et

MAKIR VOLCY, personne physique dont le domicile est inconnu.

Parties intimées

**ORDONNANCES EX PARTE D'INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN DÉRIVÉS ET
D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS ET SUR VALEURS, DE MESURES PROPRES AU
RESPECT DE LA LOI ET MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION**

[art. 265, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, art. 131 et 132, *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 art. 93, 94 et 115.9, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2, art. 16, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, RLRQ, c. A-33.2, r. 1]

DÉCISION

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a, le 25 mai 2016, saisi le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») d'une demande d'audience *ex parte* visant à obtenir les conclusions suivantes :

- Des ordonnances d'interdiction d'agir à titre de conseiller en dérivés à l'encontre des intimés International Markets Live Inc. et Christopher Terry;
- Des interdictions d'opérations sur dérivés et sur valeurs à l'encontre des intimés International Markets Live Inc. et Christopher Terry;
- Des interdictions d'opérations sur dérivés et sur valeurs à l'encontre des autres intimés au présent dossier;
- Des mesures propres au respect de la loi.

[2] L'adresse domiciliaire de l'intimé Maxime Robichaud n'ayant pas encore été établie par l'enquête, l'Autorité demande également à être autorisée à signifier la présente décision à cet intimé en utilisant un mode spécial.

[3] La demande de l'Autorité est adressée au Bureau en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹, de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² ainsi que des articles 131 et 132 de la *Loi sur les instruments dérivés*³.

[4] L'Autorité a, en particulier, invoqué dans la présente affaire l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* qui prévoit que le Bureau peut prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable lorsqu'un motif impérieux le requiert.

[5] À cet égard, l'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*⁴, en

¹ RLRQ, c. A-33.2.

² RLRQ, c. V-1.1.

³ RLRQ, c. I-14.01.

⁴ RLRQ, c. A-33.2, r.1.

vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

[6] Les 26 et 30 mai 2016, une audience *ex parte* s'est tenue afin que le Bureau entende la demande de l'Autorité. Au début de l'audience, le 26 mai 2016, l'Autorité a déposé une demande amendée au présent dossier. Le Bureau reprend ci-après les allégués de la demande de l'Autorité :

« LA PARTIE DEMANDERESSE SOUMET RESPECTUEUSEMENT AU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. La présente demande concerne les activités de la société américaine International Markets Live, Inc. et de son président, Christopher Terry;
2. International Markets Live, Inc. offre au public des abonnements donnant notamment accès à un système de négociation automatisée et un outil d'analyse identifiant des opportunités d'investissement sur le Forex;
3. International Markets Live, Inc. offre aussi au public de participer à un système de rémunération basée sur la vente d'abonnement et le recrutement d'autres membres;
4. L'enquête révèle que plusieurs personnes exercent des activités de courtage et font des placements au Québec en lien avec les activités d'International Markets Live, Inc.;
5. Conséquemment, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **Autorité** ») demande au Bureau de décision et de révision (ci-après le « **Bureau** »), de bien vouloir prononcer les ordonnances suivantes :

INTERDIRE à International Markets Live, inc., Christopher Terry, Daniel Jason Westby, Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud, Charley Wion, Étienne Champagne, Marc-Antoine Bourbonnais, Finance Stratex Inc., Simon Brisebois, Samuel Jacques et Makir Volcy d'exercer toute activité en vue d'effectuer une opération sur dérivés, à l'exception d'une opération sur valeurs pour son propre compte, par l'entremise d'un courtier inscrit;

INTERDIRE à International Markets Live, inc., Christopher Terry, Daniel Jason Westby, Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud, Charley Wion, Étienne Champagne, Marc-Antoine Bourbonnais, Finance Stratex Inc., Simon Brisebois, Samuel Jacques et Makir Volcy d'exercer toute activité en vue d'effectuer

une opération sur valeurs, à l'exception d'une opération sur valeurs pour son propre compte, par l'entremise d'un courtier inscrit;

INTERDIRE à International Markets Live, Inc. et Christopher Terry d'exercer l'activité de conseiller telle que définie à l'article 3 de la *Loi sur les instruments dérivés*;

ORDONNER à International Markets Live, inc. et Christopher Terry de bloquer tout accès au site Web www.iMarketslive.com afin d'empêcher que toute personne résidant au Québec puisse consulter ce site Web;

ORDONNER à International Markets Live, inc. et Christopher Terry de bloquer tout accès au site Web www.fxsignalslive.com afin d'empêcher que toute personne résidant au Québec puisse consulter ce site Web;

ORDONNER à Daniel Jason Westby de fermer le site Web www.harmonicbrothers.com;

ORDONNER à Étienne Champagne de fermer le site Web <http://www.a1vision.net>;

ORDONNER à Étienne Champagne de fermer le site Web <http://www.a1university.com>;

ORDONNER à Simon Brisebois de fermer le site Web www.stratexfinance.com;

ORDONNER à Samuel Jacques de fermer le site Web www.jeunestraders.com;

ORDONNER à Makir Volcy de fermer le site Web www.volcytech.com;

ORDONNER à International Markets Live, inc., Christopher Terry, Daniel Jason Westby, Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud, Charley Wion, Étienne Champagne, Marc-Antoine Bourbonnais, Finance Stratex Inc., Simon Brisebois, Samuel Jacques et Makir Volcy de retirer toute information ou publication en lien avec des dérivés ou des valeurs mobilières, diffusée au moyen des médias sociaux dont Facebook, YouTube et Instagram ou par d'autres moyens, et ce, à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours de la décision à intervenir;

DÉCLARER que, compte tenu du risque pour le public et de l'urgence de la situation, la décision devant être rendue entre en vigueur, sans audition préalable, en vertu des articles 93 et 115.9 de la LAMF;

II. LES PARTIES

A. La Demanderesse

6. L'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») est l'organisme responsable de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « **LVM** ») et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (la « **LAMF** »);

B. Les Intimées

i. INTERNATIONAL MARKETS LIVE, INC.

7. International Markets Live, Inc. (« **iMarkets** ») est une personne morale constituée en août 2012 et basée à New York, tel qu'il appert d'une copie de la page LinkedIn d'iMarkets, **pièce D-1**;
8. Depuis le 27 août 2013, iMarkets est enregistrée en tant que *Domestic Business Corporation* auprès du Département d'État de l'État de New York, tel qu'il appert d'une copie de la recherche effectuée sur le site du Département d'État de l'État de New York, **pièce D-2**;
9. iMarkets est également enregistrée auprès du Secrétariat d'État du Colorado, tel qu'il appert des documents corporatifs, **pièce D-3, en liasse**;
10. Christopher Terry est administrateur d'iMarket, tel qu'il appert de la pièce D-3;
11. iMarkets n'est pas inscrite auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 (la « **LID** »), tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique d'iMarkets, **pièce D-4**;
12. iMarkets n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou d'une dispense d'effectuer un tel dépôt, émis par l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'iMarkets, **pièce D-5**;

ii. CHRISTOPHER TERRY

13. Christopher Terry (« **Terry** ») est une personne physique domiciliée à New York, tel qu'il appert de la pièce D-3;
14. Terry se présente comme le fondateur et le CEO d'iMarkets, tel qu'il appert d'une copie du profil LinkedIn de Terry et copie du site Web www.iMarketslive.com en date du 22 avril 2016 (« iMarkets.com »), **pièce D-6, en liasse**;
15. Terry est un courtier et un éducateur dans les « *Futures, Forex, and Equity Markets* » depuis 1998. Il aurait fait plusieurs millions de dollars sur les marchés financiers, tel qu'il appert de la pièce D-6;
16. Terry n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Terry, **pièce D-7**;

iii. DANIEL WESTBY

17. Daniel Westby (« **Westby** ») est une personne physique âgée de 24 ans et domiciliée en Alberta, tel qu'il appert d'une copie de la recherche Équifax sur Westby, **pièce D-8**;
18. Il est le leader numéro 1 au Canada d'iMarkets et un membre d'Harmonic Brothers, tel qu'il appert d'une vidéo intitulé « Harmonic Brothers a [*sic*] Las Vegas »⁵, **pièce D-9**;
19. Westby n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Westby, **pièce D-10**;

iv. ANTOINE BOUTHILLIER

20. Antoine Bouthillier (« **Bouthillier** ») est une personne physique âgé de 19 ans et domiciliée à Mont-Saint-Hilaire, tel qu'il appert d'une copie des Résultats de la demande de renseignements à la Société de l'assurance automobile du Québec (« **SAAQ** ») de Bouthillier, **pièce D-11**;
21. Il est un des fondateurs d'Harmonic Brothers, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Bouthillier⁶, **pièce D-12**;

⁵ Disponible à partir du profil Facebook d'Antoine Bouthillier, pièce D-12, autour de 2.08 minutes.

⁶ p. 186.

22. Bouthillier n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Bouthillier, **pièce D-13**;

v. ANTOINE CHARBONNEAU

23. Antoine Charbonneau (« **Charbonneau** ») est une personne physique âgée de 17 ans et domiciliée à Mont-Saint-Hilaire. Il est un des cofondateurs d'Harmonic Brothers, tel qu'il appert d'une copie des Résultats de la demande de renseignements à la SAAQ de Charbonneau, du profil Facebook de Charbonneau⁷ et d'une copie du compte Instagram de Charbonneau, **pièce D-14, en liasse**;
24. Charbonneau n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Charbonneau, **pièce D-15**;

vi. MAXIME ROBICHAUD

25. Maxime Robichaud (« **Robichaud** ») est une personne physique se présentant comme un « Trader », tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Robichaud, **pièce D-16**;
26. Robichaud n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Robichaud, **pièce D-17**;

vii. CHARLEY WION

27. Charley Wion (« **Wion** ») est une personne physique âgée de 20 ans et domiciliée à Mont-Saint-Hilaire;
28. Il est un des fondateurs d'Harmonic Brothers en plus d'être lié à Finance Stratex inc.⁸, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Wion, **pièce D-18**;
29. Wion n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Wion, **pièce D-19**;

⁷ P. 16 et 93.

⁸ Profil Facebook de Wion 012, pièce D- 18, p. 328 et profil Facebook de Wion 001, pièce D-18, p. 143.

viii. ÉTIENNE CHAMPAGNE

30. Étienne Champagne (« **Champagne** ») est une personne physique âgée de 21 ans et domiciliée à La Prairie, tel qu'il appert d'une copie des Résultats de la demande de renseignements à la SAAQ de Champagne, **pièce D-20**;
31. Il est un des fondateurs d'A1Vision, tel qu'il appert de la copie du profil Facebook de Champagne et d'une copie du profil LinkedIn de Champagne, **pièce D-21, en liasse**;
32. Champagne n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Champagne, **pièce D-22**;

ix. ALEXANDRO GARCIA

33. Alexandro Garcia (« **Garcia** ») est une personne physique âgée de 22 ans et domiciliée à Brossard, tel qu'il appert d'une copie des Résultats de la demande de renseignements à la SAAQ de Garcia, **pièce D-23**;
34. Il est un des fondateurs d'A1Vision, tel qu'il appert de la copie du profil Facebook de Garcia⁹ et d'une photo publiée sur le profil Facebook de Garcia, **pièce D-24, en liasse**;
35. Garcia n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Garcia, **pièce D-25**;

x. MARC-ANTOINE BOURBONNAIS

36. Marc-Antoine Bourbonnais (« **Bourbonnais** ») est une personne physique âgée de 21 ans et domiciliée à Brossard. Il est un des fondateurs de A1Vision, tel qu'il appert d'une copie des Résultats de la demande de renseignements à la SAAQ de Bourbonnais, de la copie du profil Facebook de Bourbonnais¹⁰ et d'une vidéo publiée sur le profil Facebook de Bourbonnais, **pièce D-26, en liasse**;
37. Bourbonnais n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Bourbonnais, **pièce D-27**;

xi. FINANCE STRATEX INC.

38. Finance Stratex Inc. (« **Stratex** ») est une société par actions immatriculée au Québec depuis le 11 février 2016, tel qu'il appert d'une copie de l'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises, **pièce D-28**;

⁹ Profil Facebook 017 de Garcia, pièce D-24, p. 328.

¹⁰ Profil Facebook de Bourbonnais 002, pièce D-26, p. 249.

39. Son unique actionnaire et administrateur est Simon Brisebois;
40. Stratex n'est pas inscrite auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Stratex, **pièce D-29**;

xii. SIMON BRISEBOIS

41. Simon Brisebois (« **Brisebois** ») est une personne physique âgée de 25 ans et domiciliée à Montréal. Il est l'unique actionnaire et administrateur de Stratex, tel qu'il appert de la pièce D-28;
42. Brisebois n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Brisebois, **pièce D-30**;

i. SAMUEL JACQUES

43. Samuel Jacques (« **Jacques** ») est une personne physique âgée de 19 ans et domiciliée à Thetford Mines, tel qu'il appert d'une copie des Résultats de la demande de renseignements à la SAAQ de Jacques, **pièce D-31**;
44. Jacques n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Jacques, **pièce D-32**;

ii. MAKIR VOLCY

45. Makir Volcy (« **Volcy** ») est une personne physique;
46. Volcy n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Volcy, **pièce D-33**;

III. LES FAITS

47. Le 17 février 2016, l'Autorité reçoit une dénonciation de la Direction des plaintes et de l'indemnisation à l'égard du site Web iMarkets.com et de Terry;
48. Quatre (4) autres dénonciations ont été reçues par l'Autorité en lien avec de la sollicitation effectuée par iMarkets au Québec, dont la plus récente est datée du ~~9 mai 2016~~ 28 avril 2016, tel qu'il appert d'une copie des quatre (4) dénonciations reçues par l'Autorité, **pièce D-34, en liasse**;

A. iMarkets

49. L'enquête révèle qu'iMarkets offre au public des outils et des services pour aider les investisseurs à prendre de bonnes décisions d'investissement sur le marché du Forex et des Futures, tel qu'il appert de la pièce D-6;

50. iMarkets exerce notamment ses activités par l'entremise du site Web iMarkets.com;
51. iMarkets et Terry sont les responsables du site Web et titulaires du nom de domaine iMarkets.com, tel qu'il appert d'une copie recherche WHOIS sur le site Web de l'ICANN, **pièce D-35**;
52. Le site Web iMarkets.com est accessible au public québécois. On y indique que les Canadiens peuvent contacter la société en composant le numéro affiché¹¹, tel qu'il appert de la pièce D-6;
53. iMarkets détient aussi un profil Facebook. On y retrouve de la sollicitation en lien avec les activités d'iMarkets¹², tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook d'iMarkets, **pièce D-36**;
54. iMarkets détient également une chaîne Youtube où elle publie fréquemment des vidéos, tel qu'il appert d'une copie du contenu publié sur la chaîne Youtube d'iMarkets, **pièce D-37**;
55. iMarkets offre au public de souscrire au « Platinum Package » pour le prix initial de 195 \$ (« **Platinum package** »), puis pour un prix mensuel de 145 \$¹³. Toutefois, en date du 22 avril 2016, il y aurait eu une promotion où le prix initial est réduit à un (1) \$¹⁴;
56. La personne souscrivant au Platinum Package (l'« **Abonné** »), a accès à quatre (4) services : le « FXsignalsLive », le « Live Trading Room », l'« Educational Room » et le « Harmonic Scanner »¹⁵, tel qu'il appert de la pièce D-6;
57. Pour un montant supplémentaire de cinq (5) \$, l'Abonné pouvait acheter la trousse de l'« Independent Business Owner » (« **Trousse IBO** »)¹⁶, tel qu'il appert de la pièce D-39. La Trousse IBO offre à l'Abonné la possibilité de participer au plan de compensation et de recevoir des commissions (le « **Plan de compensation** »)¹⁷;

¹¹ Pièce D-6, p. 54.

¹² Profil Facebook d'iMarkets 001, pièce D-36, notamment aux pages 37, 41, 47, 57, 59, 63, 67, 70, 77, 84, 90, 96, 166, 168, 203, 276, 288, 303, 307, 319, 324, 337, 342, 343, 356, 368, 384, 389, 391, 397, 401 et 410.

¹³ Site Web iMarkets.com en date du 11 mai 2016, pièce D-40, p. 6.

¹⁴ Site Web iMarkets en date du 22 avril 2016, pièce D-6, p. 13-14.

¹⁵ Site Web iMarkets.com, pièce D-6, p. 13.

¹⁶ Site Web iMarket.com et plan de compensation en date du 14 mars 2016, pièce D-39.

¹⁷ Site Web iMarkets.com, pièce D-6, p. 13-14.

58. Une personne peut aussi souscrire uniquement à la Trousse IBO pour un prix de 15 \$ par mois¹⁸;
59. Les services compris dans le Platinum package sont décrits dans les sections suivantes;

i. FXSIGNALSLIVE

60. Le premier service offert par iMarkets est le FXSignalsLive. Ce service permet aux Abonnés d'utiliser un système de négociation automatisée et de copier instantanément les transactions faites par un des experts choisis par Terry¹⁹;
61. Pour ce faire, le compte de courtage de l'Abonnée va automatiquement reproduire les transactions faites par les experts d'iMarkets²⁰;
62. Pour avoir accès à ce service, les Abonnés doivent se rendre sur le site Web www.fxsignalslive.com (« **Fxsignals.com** »), destiné à leur usage exclusif, tel qu'il appert d'une copie du site Web Fxsignals.com, **pièce D-38**;
63. Le site Web Fxsignals.com offre aux Abonnés de copier les transactions de cinq experts, portant les noms suivants : The EURO-Trader-Master, Steady-Freddy, Smooth Sterling, Crosses Pairs & Pips et Mr. Diversity²¹;
64. Le site Web Fxsignals.com indique que ces cinq experts ont obtenu un rendement variant entre 37.58 % et 161.79 %²²;
65. iMarkets suggère aux Abonnés d'avoir au moins un montant de 500 \$ dans leur compte de courtage afin que toutes les transactions soient effectuées. Si la balance du compte est inférieure, certaines transactions ne seront pas exécutées²³;

ii. HARMONIC SCANNER

66. Le deuxième service offert par iMarkets est l'Harmonic Scanner;

¹⁸ Site Web iMarkets.com en date du 22 avril 2016, pièce D-6, p. 13-14.

¹⁹ Site Web iMarkets.com, pièce D-6, p. 7.

²⁰ Site Web iMarkets.com, pièce D-6, p. 7.

²¹ Site Web Fxsignals.com, pièce D-38, p. 5.

²² Site Web Fxsignals.com, pièce D-38, p. 5.

²³ Profil Facebook d'iMarkets 001, pièce D-36, p-~~397~~48.

67. Le site Web iMarkets.com décrit ce service comme « a Scanner and Charting Package that accurately identifies key Harmonic Patterns ». On y ajoute « Think of the Harmonic Scanner as your full time unpaid assistance, that never takes a coffee break, and is only focuses on providing the best of the best Harmonic Trade Opportunities », tel qu'il appert de la pièce D-6;
68. L'Harmonic Scanner recherche 24 heures par jour, cinq jours par semaine des opportunités d'investissement sur le Forex. Lorsque l'Harmonic Scanner découvre une telle opportunité, une alerte est transmise à l'investisseur par courriel²⁴, tel qu'il appert de la pièce D-36;

iii. LIVE CHAT TRADING ROOM AND EDUCATIONAL ROOM

69. Les deux derniers services offerts par iMarkets sont « The Live Trading Room » et « The Education Room »;
70. Le site Web iMarkets.com décrit ces deux services de la manière suivante :

« The 'Live Trading & Education Room' is hosted daily (Monday through Friday 8:30 AM to 12 PM EDT.) with our expert traders to see exactly what they are doing each day to win in the markets: what they watch for when trading and areas that provide the best opportunities in the financial markets »²⁵

71. Le site Web iMarkets.com énumère une série d'avantages dont peuvent bénéficier les Abonnés avec « The Live Trading Education Room » : notamment des explications concernant les transactions effectuées par Terry et son équipe, la possibilité de leur poser des questions ainsi que d'apprendre comment devenir un bon courtier²⁶;

B. LE PLAN DE COMPENSATION

72. En date du 14 mars 2016, les détails du Plan de compensation étaient disponibles sur le site Web iMarkets.com, tel qu'il appert d'une copie du Plan de compensation en date du 14 mars 2016, **pièce D-39**;
73. Le Plan de compensation a ensuite été modifié par iMarkets, tel qu'il appert d'une copie du site Web iMarkets.com et du Plan de compensation en date du 11 mai 2016, **pièce D-40**;

²⁴ Profil Facebook d'iMarkets 001, pièce D-36, p. 397.

²⁵ Site Web iMarkets.com, pièce D-6, p. 31.

²⁶ Site Web iMarkets.com, pièce D-6, p. 32.

74. En date du 11 mai 2016, pour être éligible au Plan de compensation, une personne doit remplir certaines conditions, tel qu'il appert de la pièce D-40 :
- Se procurer la Trousse IBO ~~ou le Platinum Package et la Trousse IBO~~;
 - S'inscrire comme IBO, en complétant une demande;
 - Se qualifier comme « Platinum Director » en faisant des ventes personnelles d'un montant de 145 \$ par mois;
75. Le Plan de compensation permet à un IBO de gagner huit (8) bonis différents, variant notamment en fonction des ventes personnelles de Platinum Package par un IBO ou son groupe d'IBO²⁷, tel qu'il appert de la pièce D-40;
76. Le site Web iMarkets.com comprend une section « Policies and Procedures » où l'on retrouve les règles applicables aux IBO, tel qu'il appert de la pièce D-6;

C. Sollicitation d'iMarkets au Québec

77. L'enquête a permis d'identifier une sollicitation importante d'iMarkets au Québec, notamment par l'entremise de cinq groupes de personnes : Harmonic Brothers, A1vision, Stratex, Jeunes Trader et Volcytech Investment;

i. Harmonic Brothers

78. Harmonic Brothers « *est un mouvement francophone de jeunes entrepreneurs dans le milieu des investissements boursiers et du Forex* » affilié à iMarkets, tel qu'il appert d'une copie de la section « À propos » de la page Facebook d'Harmonic Brothers, **pièce D-41**;
79. Les fondateurs du mouvement sont notamment Wion, Charbonneau et Bouthillier, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook d'Harmonic Brothers²⁸, **pièce D-42** ainsi que des pièces D-12, D-14 et D-18;
80. Harmonic Brothers n'est ni immatriculé auprès Registraire des Entreprises du Québec, ni enregistrée auprès de Corporation Canada;
81. Le site Web d'Harmonic Brothers est accessible à partir de l'adresse <http://www.harmonicbrothers.com> (« **Harmonicbrothers.com** »), tel qu'il appert d'une copie du site Web Harmonicbrothers.com, **pièce D-43**;

²⁷ Plan de compensation en date du 11 mai 2016, pièce D-40, p. 7.

²⁸ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 186, profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 93, profil Facebook de Wion 001, pièce D-18, p. 143 et profil Facebook d'Harmonic Brothers, p. 15 et 32.

82. Le site Web d'Harmonic Brothers est en ligne depuis le 7 mars 2016, tel qu'il appert d'une copie de la recherche WHOIS sur le site Web de l'ICANN sur Harmonicbrothers.com, **pièce D-44**;
83. La personne responsable du site Web et titulaire du nom de domaine Harmonicbrothers.com est Westby, tel qu'il appert de la pièce D-44;
84. Harmonic Brothers possède également une adresse courriel, harmonicbrothers@hotmail.com et un compte Snapchat dont le nom est « harmonicbros »²⁹, tel qu'il appert des pièces D-42 et D-43;
85. Cent (100) membres auraient déjà adhéré à iMarkets par l'entremise d'Harmonic Brothers, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Wion³⁰, pièce D-41;
86. Harmonic Brothers organise des présentations sur iMarkets et sur comment investir dans le Forex³¹, tel qu'il appert de la pièce D-42;
87. Sur le site Web Harmonicbrothers.com, pièce D-43, le public peut accéder à plusieurs vidéos, notamment :
- Une vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers;
 - Une vidéo intitulée « Qu'est-ce que le Forex » qui montre une explication graphique du marché du Forex;
 - une vidéo explicative de Fxsignals produite par Global Visionariez intitulée « IML AutoTrader- Mirror The Experts Signals »;
 - Une vidéo explicative du Harmonic Scanner produite par Global Visionariez intitulée « What is The Harmonic Scanner #IML »;
 - Une vidéo explicative du Live Trading Chat Room et montrant une session de Live Trading Chat Room avec Christopher Terry

Tel qu'il appert d'une copie des vidéos disponibles sur le site Web Harmonicbrothers.com, **pièce D-45, en liasse**;

²⁹ Profil Facebook d'Harmonic Brothers, pièce D-42, p. 29 et site Web Harmonicbrothers.com, pièce D-43, p. 5.

³⁰ Profil Facebook de Wion 001, pièce D-18, p. 334.

³¹ Profil Facebook d'Harmonic Brothers, pièce D-42, p. 3, p. 7, p. 8, p. 10, p. 18.

88. Harmonic Brothers a également publié la vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers, pièce D-44, sur leur chaîne Youtube. Ils ont également mis en ligne les vidéos suivantes :

- une vidéo explicative produite par Harmonic Brothers intitulée « DEMO et LIVE avec Tradersway – HARMONIC BROTHERS ». On y entend Wion donner des explications sur la manière d'ouvrir un compte de courtage démo et un compte de courtage réel chez Tradersway;
- une vidéo explicative produite par Harmonic Brothers intitulée « MT4 et Harmonic Scanner – HARMONIC BROTHERS », 342 fois. On y entend Wion donner des explications sur la manière de télécharger l'Harmonic Scanner sur un ordinateur;

Tel qu'il appert d'une copie des vidéos disponibles sur la chaîne Youtube d'Harmonic Brothers, **pièce D-46**, en liasse;

89. Sur le site Web Harmonicbrothers.com, on retrouve également des explications concernant le Plan de compensation, tel qu'il appert de la pièce D-43;

90. L'enquêteur a identifié une annonce publiée sur le site Web www.kijiji.ca faisant la promotion des activités d'Harmonic Brothers. La vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers, pièce D-44, y est accessible. On y indique également que des réunions ont lieu tous les lundis à Boucherville, tel qu'il appert d'une copie de l'annonce numéro 1151782593 publiée sur le site web www.kijiji.ca, **pièce D-47**;

91. Le profil Facebook d'Harmonic Brothers contient plusieurs invitations à des présentations sur le Forex³², des photos des présentations données³³ ainsi qu'une vidéo promotionnelle, pièce D-42;

92. Harmonic Brothers n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou d'une dispense d'effectuer un tel dépôt émis par l'Autorité n'est pas inscrite auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'Harmonic Brothers et de l'attestation d'absence de droit de pratique d'Harmonic Brothers, **pièce D-48**;

a. Bouthillier

93. Bouthillier réside à Mont-Saint-Hilaire et est un des fondateurs d'Harmonic Brothers, tel qu'il appert de la pièce D-12;

³² Profil Facebook d'Harmonic Brothers, pièce D-42, p. 2, 7, 10.

³³ Profil Facebook d'Harmonic Brothers, pièce D-42, , p. 8, 18.

94. Il a atteint le rang de « Platinum 2000 » au sein d'iMarkets³⁴, tel qu'il appert de la pièce D-18;
95. On retrouve plusieurs vidéos sur le profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12 :
- Une vidéo intitulée « Harmonic Brothers-momentum » où on peut visionner une présentation donnée par Wion, Bouthillier et Robichaud sur les services offerts par iMarkets dont l'Harmonic Scanner, le Fxsignals, le Forex et le Plan de compensation à plusieurs personnes réunies dans une résidence³⁵. Ils y indiquent également que 124 personnes regardent la présentation en ligne sur le Web³⁶;
 - Une vidéo intitulé « Antoine Bouthillier was live » où peut visionner une présentation donnée par Westby, en français à une dizaine de personnes. Il y explique les services offerts par iMarkets, soit le Live Trading Chat Room, l'Harmonic Scanner et le Fxsignals³⁷;
 - Une vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers³⁸;
 - Une vidéo intitulée « Harmonic Brothers a [sic] Las Vegas ». On peut y apercevoir Bouthillier en compagnie de Terry³⁹. On peut également y voir Westby expliquer qu'ils sont à Vegas pour le « leadership » avec Terry et qu'ils vont étudier le Forex et le marketing⁴⁰;

Tel qu'il appert d'une copie des vidéos disponibles sur le profil Facebook de Bouthillier, **pièce D-49**, en liasse et pièce D-9;

96. Bouthillier publie à plusieurs reprises sur son profil Facebook, pièce D-12, des publications où :
- Il fait la promotion d'iMarkets⁴¹;
 - Il fait la promotion d'Harmonic Brothers⁴²;
 - Il indique faire des profits avec iMarkets⁴³;

³⁴ Profil Facebook de Wion 001, pièce D-18, p. 158.

³⁵ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 8.

³⁶ Autour de 40:00 minutes.

³⁷ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 43.

³⁸ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 74.

³⁹ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 73.

⁴⁰ Pièce D-9.

⁴¹ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 3, 34, 58, 67, 105, 113.

⁴² Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 8, 14, 18, 19, 21, 24, 45, 57, 76, 84, 90.

⁴³ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 17, 56, 107.

- Il indique que d'autres personnes font des profits avec iMarkets⁴⁴;
- Il invite le public à des présentations données par Harmonic Brothers⁴⁵;
- Il publie des photos des présentations données par Harmonic Brothers⁴⁶;

b. Charbonneau

97. Charbonneau est un des cofondateurs d'Harmonic Brothers⁴⁷, tel qu'il appert de la pièce D-14;
98. Sur son compte Instagram, Charbonneau se présente comme « Forex Trader », tel qu'il appert de la pièce D-14;
99. Un lien vers le site Web d'Harmonic Brothers est accessible à partir du compte Instagram de Charbonneau. On peut également y voir deux publications en lien avec Harmonic Brothers, tel qu'il appert de la pièce D-14;
100. Charbonneau publie à plusieurs reprises sur son profil Facebook, pièce D-14, des publications où :
 - Il fait la promotion du Forex ou de la Bourse⁴⁸;
 - Il fait la promotion d'iMarkets⁴⁹;
 - Il fait la promotion d'Harmonic Brothers⁵⁰;
 - Il fait la promotion du groupe Jeunes Traders⁵¹;
 - Il invite le public à une présentation donnée par Harmonic Brothers⁵²;
 - Il publie des photos des présentations données par Harmonic Brothers⁵³;

⁴⁴ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 26, 32, 43, 95, 101.

⁴⁵ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 20, 23, 25, 36, 44, 46, 50, 87.

⁴⁶ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 8, 39, 40, 43, 69, 81, 86.

⁴⁷ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 16, 93 et compte Instagram de Charbonneau, pièce D-14.

⁴⁸ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 54, 56, 57, 60, 64.

⁴⁹ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 24, 43.

⁵⁰ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 8, 16, 22, 32, 34, 35, 41, 50, 51, 52, 58, 62.

⁵¹ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 3, 4, 6, 7, 14, 17, 18, 19.

⁵² Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 28.

101. On retrouve sur le profil Facebook de Charbonneau une vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers⁵⁴, tel qu'il appert d'une copie de la vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers publiée sur le profil Facebook de Charbonneau, **pièce D-50**;

c. Robichaud

102. Robichaud se présente comme « Trader » sur son profil Facebook⁵⁵, tel qu'il appert de la pièce D-16;

103. Robichaud publie à plusieurs reprises sur son profil Facebook, pièce D-16, des publications où :

- Il invite les gens intéressés à faire de l'argent ou investir à le contacter⁵⁶;
- Il fait la promotion d'iMarkets⁵⁷;
- Il fait la promotion d'Harmonic Brothers⁵⁸;
- Il invite le public à une présentation donnée par Harmonic Brothers⁵⁹;

104. Robichaud apparaît dans une vidéo intitulée « Harmonic Brothers-momentum », pièce D-49, publiée sur le profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12. Il y explique comment fonctionne le Forex⁶⁰, l'Harmonic Scanner et le Fxsignals;

d. Wion

105. Wion est un des fondateurs d'Harmonic Brothers;

106. Wion se présente comme « Forex Trader at Stratex Finance » sur son profil Facebook⁶¹, tel qu'il appert de la pièce D-18;

107. Wion a atteint le rang de « Platinum 600 » au sein d'iMarkets⁶²;

⁵³ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 23, 55.

⁵⁴ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 52.

⁵⁵ ~~Profil Facebook 012 de Wion, pièce D-18, p. 328.~~ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 335.

⁵⁶ Profil Facebook de Robichaud, pièce D-16, p. 27, 28, 37, 53

⁵⁷ Profil Facebook de Robichaud, pièce D-16, p. 29.

⁵⁸ Profil Facebook de Robichaud, pièce D-16, p. 33, 34, 35, 38, 40, 42.

⁵⁹ Profil Facebook de Robichaud, pièce D-16, p. 30, 32.

⁶⁰ Autour de 24:20 minutes.

⁶¹ Profil Facebook 012 de Wion, pièce D-18, p. 328.

⁶² Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 158.

108. Le profil Facebook de Wion, pièce D-18, contient plusieurs invitations à des présentations données par Harmonic Brothers⁶³ ainsi que des photos des présentations données⁶⁴;
109. Wion apparaît sur une vidéo intitulée « Harmonic Brothers-momentum », pièce D-49, publiée sur le profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12;
110. On retrouve sur le profil Facebook de Wion des publications où :
- Il explique les raisons pour lesquels il faut investir dans le marché des devises par l'entremise d'iMarkets⁶⁵;
 - Il fait la promotion d'Harmonic Brothers⁶⁶;
 - Il fait la promotion du groupe Jeunes Traders⁶⁷;
 - Il fait la promotion de Stratex⁶⁸
 - Une référence au fait qu'Harmonic Brothers, Jeunes Traders et Stratex sont des équipes qui font parties de la même famille⁶⁹;
111. Wion a partagé sur son profil Facebook la vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers⁷⁰;

e. Westby

112. Westby est le leader numéro 1 au Canada d'iMarkets et le mentor d'Harmonic Brothers⁷¹, tel qu'il appert de la pièce D-9;
113. Il est responsable du site Web Harmonicbrothers.com, tel qu'il appert de la pièce D-44;

⁶³ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 143, 168, 341.

⁶⁴ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 310, p. 340, 402.

⁶⁵ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 24.

⁶⁶ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 63, 69, 129, 309, 388, 402 et Profil Facebook 002 de Wion, pièce D-18, , p. 46, 47, 55, 60.

⁶⁷ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 46, 60, 63, 95, 141, 143.

⁶⁸ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 63.

⁶⁹ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 63.

⁷⁰ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 358.

⁷¹ Autour de 2.08 minutes.

114. Sur son profil LinkedIn, Westby se présente comme un « Entrepreneur - Online Marketer - Forex Trader- Networker - Business Sales - Mentor », tel qu'il appert d'une copie du profil LinkedIn de Westby, **pièce D-51**;
115. Selon le profil Facebook de Wion, pièce D-18, on peut constater que Westby a atteint le niveau « Chairman 8 »⁷²;
116. Westby donne des présentations portant sur iMarkets au Québec, en français, tel qu'il appert de la pièce D-49;

ii. A1Vision

117. A1Vision est un groupement basé à Montréal faisant la promotion au Québec des produits offerts par iMarkets, tel qu'il appert d'une copie du site Web <http://www.A1Vision.net> (« **A1Vision.net** »), **pièce D-52**;
118. A1Vision n'est ni immatriculé auprès Registraire des Entreprises du Québec, ni enregistrée auprès de Corporation Canada;
119. A1Vision exerce notamment ses activités par l'entremise du site Web accessible à l'adresse A1vision.net;
120. Le site Web A1Vision.net a été mis en ligne le 5 mars 2016, tel qu'il appert d'une copie de la recherche WHOIS sur le site Web de l'ICANN à propos d'A1Vision, **pièce D-53**;
121. La personne responsable du site Web et titulaire du nom de domaine A1Vision.net est Champagne;
122. Selon Champagne, le lancement d'A1Vision dans la région de Montréal s'inscrit dans une stratégie d'expansion internationale de l'organisation iMarkets, tel qu'il appert d'une copie du profil LinkedIn de Champagne, **pièce D-54**;
123. Le site Web A1Vision.net exhibe sur sa page d'accueil le logo de iMarkets et fait la promotion des produits iMarkets FXSignalsLive, Harmonic Scanner et Live Trading Chat room with Chris Terry, tel qu'il appert de la pièce D-52;
124. Les vidéos suivantes sont accessibles au public sur le site Web A1Vision.net :

⁷² Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 154.

- Une vidéo promotionnelle d'A1vision;
- Une vidéo intitulée « Qu'est-ce que le Forex » qui montre une explication graphique du marché du Forex;
- Une vidéo explicative du système de négociation automatisée de FXSignalsLive présentée par Garcia et Champagne;
- Une vidéo explicative du Harmonic Scanner produite par Global Visionariez intitulée « What is The Harmonic Scanner #IML »;
- Une vidéo explicative du Live Trading Chat Room qui montre brièvement une session en direct avec Terry;

Tel qu'il appert d'une copie des vidéos disponibles sur le site Web A1Vision.net, **pièce D-55, en liasse;**

125. A1Vision dispose également d'un profil Facebook pour promouvoir ses activités. Trois annonces kijiji ont également été répertoriées en lien avec les activités d'A1Vision, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook d'A1Vision et des annonces numéro 1147804546, 1154764499 et 1154765344, **pièce D-56, en liasse;**
126. Le 12 mars 2016, A1Vision annonce sur son profil Facebook la tenue d'une réunion d'information portant sur A1Vision et iMarkets, qui apparaît être présentée par Champagne et Garcia, à Longueuil⁷³, tel qu'il appert de la pièce D-56;
127. Le 28 mars 2016, A1Vision annonce sur son profil Facebook la tenue d'une réunion d'information sur A1Vision et l'industrie du Forex, qui apparaît être présentée par Champagne et Garcia, à Longueuil⁷⁴, tel qu'il appert de la pièce D-56;
128. A1Vision n'est pas inscrite auprès de l'Autorité à titre de courtier, de conseiller ou gestionnaire de fonds d'investissement sous la LVM ou sous la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique d'A1Vision, **pièce D-57;**
129. A1Vision n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou d'une dispense d'effectuer un tel dépôt, émis par l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'A1Vision, **pièce D-58;**

iii. A1University

130. A1University exerce notamment ses activités par l'entremise du site Web accessible à l'adresse <http://www.a1university.com> (« **A1University.com** »), tel qu'il appert d'une copie du site Web A1University.com, **pièce D-59;**

⁷³ Profil Facebook d'A1Vision, pièce D-56, p. 9 à 15.

⁷⁴ Profil Facebook d'A1Vision, pièce D-56, p.6.

131. A1University n'est ni immatriculé auprès Registraire des Entreprises du Québec, ni enregistrée auprès de Corporation Canada;
132. Le site Web A1University.com a été mis en ligne le 21 avril 2016, tel qu'il appert d'une copie la recherche WHOIS sur le site Web de l'ICANN à propos d'A1University, **pièce D-60**;
133. La personne responsable du site Web et titulaire du nom de domaine A1University.com est Champagne, tel qu'il appert de la pièce D-60;
134. A1University offre de la formation, un service signals et des webinaires. On y trouve la mention « Amenez votre trading à un autre niveau », tel qu'il appert de la pièce D-59;
135. On invite le public à s'inscrire à la « A1 Ghost Trader Academy ». Il est possible d'acheter un « Platinum Package » pour le prix de 50\$;
136. Il serait possible d'acheter le « Platinum Package » par l'entremise du site Web A1University.com;
137. Champagne fait la promotion d'A1University sur son profil Facebook en invitant les gens à s'inscrire à A1University pour recevoir gratuitement les signaux des Traders de la A1 University, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Champagne en date du 24 mai 2016, **pièce D-61**;
138. A1University dispose également d'un profil Facebook pour promouvoir ses activités. Il s'agit du profil d'A1Vision dont le nom a été modifié pour A1University, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook d'A1University, **pièce D-62**;

a. Champagne

139. Champagne se présente comme un mentor et leader dans l'organisation iMarkets;
140. Champagne indique qu'il a conduit le lancement d'iMarkets dans la région de Montréal en fondant A1Vision, tel qu'il appert de la pièce D-21;
141. Sur son profil Facebook, Champagne indique qu'il est le fondateur et le « managing director » d'A1Vision⁷⁵, tel qu'il appert de la pièce D-21;

⁷⁵ Profil Facebook 001 de Champagne, pièce D-21, p.11 et 24.

142. Champagne indiquait qu'il est le cofondateur d'A1University, tel qu'il de la pièce D-61;
143. Champagne s'identifie comme un « Forex trader » et un « Trader »⁷⁶, tel qu'il appert d'une copie du compte Instagram de Champagne, **pièce D-63** et de la pièce D-21;
144. Le profil Facebook de Champagne, pièce D-21, contient plusieurs invitations à des présentations données par A1Vision ainsi que des photos de ces présentations⁷⁷;
145. On retrouve sur le profil Facebook et sur le compte Instagram de Champagne des publications où :
- Il fait la promotion d'A1Vision⁷⁸;
 - Il affiche des exemples revenus réalisés grâce aux produits d'iMarkets⁷⁹, dont un montrant un profit de 1667%⁸⁰;
 - Il présente iMarkets⁸¹;
146. Champagne a publié dans une vidéo promotionnelle d'A1Vision, tel qu'il appert d'une copie de la vidéo promotionnelle d'A1Vision, **pièce D-64**;
147. Champagne a atteint le rang de Platinum 600 au sein d'iMarkets⁸²;
148. Champagne apparait aux côtés de Garcia dans une vidéo publiée sur A1Vision.net, où il fait la promotion et explique le fonctionnement de FXSignalsLive, tel qu'il appert de la pièce D-55;

b. Garcia

149. Garcia se présente comme le cofondateur et CEO d'A1Vision⁸³, tel qu'il appert de la pièce D-24;
150. On retrouve sur le profil Facebook de Garcia, pièce D-24, des publications où :

⁷⁶ Compte Instagram de Champagne, p. 15.

⁷⁷ Profil Facebook de Champagne, pièce D-21, p. 19 et 21

⁷⁸ Profil Facebook de Champagne, pièce D-21, p. 4, 8, 10,11, 13, 20.

⁷⁹Profil Facebook de Champagne, pièce D-21, p. 16-17, 25.

⁸⁰ Profil Facebook de Champagne, pièce D-21, p. 16.

⁸¹ Compte Instagram de Champagne, p 3.

⁸² Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 49.

⁸³ Profil Facebook de Garcia 017, p. 328.

- Il fait la promotion d'A1Vision⁸⁴;
 - Il indique faire des profits par l'entremise d'A1Vision⁸⁵;
 - Il indique que d'autres font des profits grâce au Forex⁸⁶;
 - Il invite les gens à le contacter s'ils savent trader du Forex ou s'ils sont intéressés à apprendre de cette industrie⁸⁷;
 - Il publie des photos de présentations données par A1Vision⁸⁸;
151. Garcia possède un autre profil Facebook où l'on retrouve deux photos d'A1vision⁸⁹, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Garcia- Entrepreneur, **pièce D-65**;
152. Il apparait aux côtés de Champagne dans une vidéo publiée sur A1Vision.net où il fait la promotion et explique le fonctionnement de FXSignalsLive, tel qu'il appert de la pièce D-55;
- ~~153. Garcia et Bourbonnais sont domiciliés à la même adresse, tel qu'il appert des pièces D-23 et D-26;~~

c. Bourbonnais

154. Bourbonnais se présente comme le cofondateur et CEO d'A1Vision. Il indique travailler pour A1 University (a1visionforex) et pour iMarkets⁹⁰, tel qu'il appert de la pièce D-26;
155. Le profil Facebook de Bourbonnais contient plusieurs invitations à des présentations sur le Forex données par A1Vision ainsi que des photos de ces présentations⁹¹;
156. On retrouve sur le profil Facebook de Bourbonnais des publications où :
- Il fait la promotion d'A1Vision⁹²;
 - Il fait la promotion du système de rang d'iMarkets⁹³;

⁸⁴ Profil Facebook de Garcia, pièce D-24, p. 69, 72, 74, 81, 88, 89, 92, 93, 95, 97, 137, 138, 145

⁸⁵ Profil Facebook de Garcia, pièce D-24, p. 93, 105

⁸⁶ Profil Facebook de Garcia, pièce D-24, p. 211, 212, 217

⁸⁷ Profil Facebook de Garcia, pièce D-24, p. 185.

⁸⁸ Profil Facebook de Garcia, pièce D-24, p. 104, 124

⁸⁹ Profil Facebook de Garcia-Entrepreneur, pièce D-65, p. 5, 6.

⁹⁰ Profil Facebook de Bourbonnais 002, pièce D-26, p. 249.

⁹¹ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. ~~10, 16, 17-18, 24, 28, 29, 32, 34.~~ p. 26, 27, 32, 33, 44, 45, 52, 68, 69.

⁹² Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. ~~9, 11, 14, 15, 21, 33, 37.~~ p. 12, 13.

⁹³ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. ~~40-45, 46.~~ p. 13.

- Il fait la promotion des transactions sur le Forex et donne des exemples de revenus allant jusqu'à 10 000 \$ par jour⁹⁴;
 - Il indique gagner des revenus grâce à iMarkets⁹⁵;
157. Bourbonnais a publié une vidéo promotionnelle d'A1Vision⁹⁶, tel qu'il appert de la pièce D-26;
158. Le 1^{er} avril 2016, Bourbonnais annonce avoir plus de 410 « business partners » en cinquante (50) jours⁹⁷;
159. Selon Bourbonnais, le site A1Vision.net a été visité par plus de 2000 personnes en moins de 24 heures⁹⁸;

iv. Stratex

160. Brisebois en est l'unique actionnaire et administrateur de Stratex;
161. Son premier secteur d'activité est « Autres intermédiaires d'investissement » avec comme précision « Négociation de dérivés et de commodités (commerce). Son deuxième secteur d'activité est « Enseignement de formation personnelle et populaire » avec comme précision, « Formation sur la négociation de devises et commodités »;
162. On peut accéder au site Web de Stratex à l'adresse www.stratexfinance.com (« **Stratexfinance.com** »), tel qu'il appert d'une copie du site Web Stratexfinance.com, **pièce D-66**;
163. Stratex a également une adresse courriel, soit stratexfinance@gmail.com. Brisebois utilise aussi une chaîne Youtube où on peut apercevoir le logo de Stratex;
164. Sur sa chaîne Youtube, Stratex a publié une vidéo intitulée « Apprendre à trader ». On peut y entendre les affirmations suivantes :
- Brisebois explique que Stratex est une équipe de traders ambitieux⁹⁹ et qu'ils font partie de iMarkets¹⁰⁰. Il mentionne que les gens se joignent notamment à Stratex

⁹⁴ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 12, 13, 21, 25, 26, p. 15, 21.

⁹⁵ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 53, 54, p. 47, 59.

⁹⁶ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 51.

⁹⁷ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 16, p. 25

⁹⁸ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 34, p. 90

⁹⁹ Autour de 38 secondes.

¹⁰⁰ Autour de 40 secondes.

pour apprendre à trader le Forex, investir avec des traders professionnels, agrandir leur réseau et être payés pour le faire¹⁰¹.

- Wion indique que « *le principe de base du marketing de réseau c'est que la structure du réseau de vente fait en sorte que les distributeurs peuvent parrainer les nouveaux distributeurs. C'est la structure idéale pour Stratex Finance parce que la mission est de faire en sorte que toute l'équipe devienne des traders et que chacun puisse transmettre ses connaissances aux nouveaux [...]* »¹⁰²;
- Gabriel Aucoin mentionne que « *Nous avons de l'expérience concrète en trading. Beaucoup d'entre nous ont été mentorés par le passé par des traders professionnels. Nous sommes passionnés par le trading, l'investissement et la finance en général. [...] Pour nous la connaissance est cruciale pour avoir du succès en trading. [...] En vous joignant à notre équipe Stratex Finance, vous serez guidé comme dans aucune autre équipe en ce qui a trait au trading puisque c'est notre mission principale* »¹⁰³
- Maxime Bélanger ajoute que « *ceux qui n'ont pas le temps ou l'intérêt pour apprendre le trading, vous pouvez investir avec des traders professionnels [...] Faisant partie de International MarketsLive, en tant que membre vous avez accès aux traders professionnels engagé par Christopher Terry lui-même. Ces traders ont été sélectionnés selon des critères rigoureux et un track record de plusieurs années pour s'assurer de leurs performances. Bien que les rendements ne sont pas garantis de l'avenir, ces traders ont généré des rendements entre 50 et 150% aux cours des deux dernières années*¹⁰⁴;
- Volcy mentionne « *Joignez-vous à l'équipe Stratex Finance et partez à la conquête de l'indépendance financière grâce au trading et au marketing de réseau* »¹⁰⁵;

Tel qu'il appert d'une copie de la vidéo publiée sur la chaîne Youtube de Stratex, **pièce D-67**;

165. L'enquête a permis d'identifier une annonce publiée le 2 avril 2016 sur le site Web www.kijiji.ca où on y fait la promotion des activités de Stratex, tel qu'il appert d'une copie de l'annonce portant le numéro 1152907872, **pièce D-68**;
166. Stratex ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, tel qu'il appert d'une copie de l'attestation d'absence de droit de pratique de Stratex, **pièce D-69**;

¹⁰¹ Autour de 45 secondes.

¹⁰² Autour d'une minute.

¹⁰³ Autour de deux minutes.

¹⁰⁴ Autour de trois minutes.

¹⁰⁵ Autour de quatre minutes.

a. Brisebois

167. Brisebois est l'unique administrateur et actionnaire de Stratex, tel qu'il appert de la pièce D-28;
168. Il se présente comme un « Forex trader » et un « Forex mentor », tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Brisebois, **pièce D-70**;
169. Sur son profil LinkedIn, Brisebois se décrit comme un « trader & mentor ». Il y mentionne également qu'il transige sur la bourse depuis 2009 et sur le Forex depuis 2015. Brisebois a également suivi le « Canadian securities courses » en 2015, tel qu'il appert d'une copie du profil LinkedIn de Brisebois, **pièce D-71**;

v. Jeunes Traders

170. Jeunes Traders est une communauté en ligne dédiée au monde du Forex trading chez les jeunes francophones, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Jeunes Traders, **pièce D-72**;
171. Jeunes Traders n'est ni immatriculé auprès Registraire des Entreprises du Québec, ni enregistrée auprès de Corporation Canada;
172. On peut accéder au site Web de Jeunes Traders à l'adresse www.jeunestraders.com (« **Jeunestraders.com** »), tel qu'il appert d'une copie du site Web Jeunestraders.com, **pièce D-73**;
173. La personne responsable du site Web Jeunestraders.com est Jacques, tel qu'il appert d'une copie de la recherche WHOIS sur le site Web de l'ICANN à propos de Jeunestraders.com, **pièce D-74**;
174. Jeunes Traders est lié à Harmonic Brothers et Stratex¹⁰⁶, tel qu'il appert de la pièce D-18;
175. On retrouve sur le site Web Jeunestraders.com une vidéo intitulée « IML Customer Testimonial Video », à propos d'iMarkets, tel qu'il appert d'une copie de la vidéo publiée sur le site Web Jeunestraders.com, **pièce D-75**;

¹⁰⁶ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 63.

176. Jeunes Traders possède un profil Facebook où une publication du 15 avril 2016 fait la promotion du Harmonic Scanner et invite les gens à l'essayer pour la somme d'un (1) dollar;
177. Jeunes Traders ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Jeunes Traders, **pièce D-76**;

vi. Volcytech Investment Group

178. Volcytech Investment Group (« **Volcytech** ») offre au public la possibilité de « *learn how to trade with the world's Best Forex Traders and Coaches to elevate your trading to the next level* », tel qu'il appert d'une copie du site Web www.volcytech.com (« **Volcytech.com** »), **pièce D-77**;
179. VolcyTech n'est ni immatriculé auprès Registraire des Entreprises du Québec, ni enregistrée auprès de Corporation Canada;
180. On peut accéder au site Web de VolcyTech à l'adresse Volcytech.com, tel qu'il appert de la pièce D-75;
181. La personne responsable du site Web Volcytech.com est Volcy, tel qu'il appert d'une copie de la recherche WHOIS sur le site Web de l'ICANN à propos de Volcytech.com, **pièce D-78**;
182. Selon le site Web Volcytech.com, Volcy est le fondateur de Volcytech;
183. À la section "Why Choose Volcytech Group" du site Web Volcytech.com, on indique:
- *Live Training and Educational Services with Imarketslive*
 - *Average Monthly Return: 10% – 25%*
 - *Online Community Of Traders Worldwide*
 - *Investors have access 24/7 real time access to trading activities and detailed reports*
 - *Sophisticated strategies that seek to control losses and protect profits.*
 - *You only pay for educational and support tools once every month!*
 - *We accept clients from all countries*
184. VolcyTech travaille également en collaboration avec Harmonic Brothers, tel qu'il appert de la pièce D-75;

185. Il est possible de contacter Volcytech à l'adresse courriel volcytech@outlook.com;
186. Volcytech est situé au métro Square Victoria, à Montréal, Québec, tel qu'il appert de la pièce D-77;
187. VolcyTech ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Volcytech, **pièce D-79**;

a. Volcy

188. Volcy est le fondateur de VolcyTech;
189. Volcy apparaît aussi à la vidéo promotionnelle de Stratex, tel qu'il appert de la pièce D-68;

vii. Autres

190. L'enquête a permis d'identifier trois (3) annonces publiées sur le site Web www.kijiji.ca en lien avec les activités de iMarkets, tel qu'il appert d'une copie des annonces numéro 1146374143, 1152819639, 1153030674 **pièce D-80**, en liasse;

IV. LES MANQUEMENTS

191. Il appert des faits présentés que les intimés iMarkets et Terry agissent à titre de conseiller au sens de l'article 3 LID, et ce, sans être inscrits à ce titre auprès de l'Autorité, le tout en contravention à l'article 54 LID;
192. Il appert des faits présentés que les intimés iMarkets, Terry, Westby, Bouthillier, Charbonneau, Robichaud, Wion, Champagne, Garcia, Bourbonnais, Stratex, Brisebois Jacques et Volcy agissent à titre de courtier au sens de l'article 3 LID, et ce, sans être inscrits à ce titre auprès de l'Autorité, le tout en contravention à l'article 54 LID;
193. Il appert des faits présentés que les intimés agissent à titre de courtier iMarkets, Terry, Westby, Bouthillier, Charbonneau, Robichaud, Wion, Champagne, Garcia, Bourbonnais, Stratex, Brisebois, Jacques et Volcy au sens de l'article 5 LVM, et ce, sans être inscrits à ce titre auprès de l'Autorité, le tout en contravention à l'article 148 LVM;
194. En offrant la possibilité de devenir un IBO et de participer au Plan de compensation, que les intimés iMarkets, Terry, Westby, Bouthillier, Charbonneau, Robichaud, Wion, Champagne, Garcia, Bourbonnais, Stratex, Brisebois, Jacques et Volcy procèdent au placement d'un contrat d'investissement au sens de l'article 1 LVM, et ce, sans avoir obtenu un visa de prospectus délivré par l'Autorité, le tout en contravention à l'article 11 LVM;

V. MOTIFS IMPÉRIEUX

195. L'Autorité a reçu plus de six dénonciations, dont la dernière date du 9 mai 2016;
196. La sollicitation d'iMarkets est très active au Québec et s'effectue par l'entremise de plusieurs plateformes, dont au moins les suivantes :
- Sept sites Web;
 - Quatre profils Facebook;
 - Six annonces kijiji;
 - Plusieurs vidéos Youtube;
197. La sollicitation vise une clientèle jeune et vulnérable;
198. Les profits miroités sont irréalistes;
199. Le 3 mars 2016, cent (100) membres auraient déjà adhéré à iMarkets par l'entremise d'Harmonic Brothers;
200. L'information mise à la disposition des Membres et du public concernant iMarkets est incomplète, dispersée et ne leur permet pas de prendre une décision d'investissement éclairée;
201. Sans une décision immédiate, il est à craindre, entre autres, que les Intimés continuent d'exercer des activités illégales au détriment du public;
202. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre que les intimés réalisent des placements illégaux;
203. Par conséquent, il est dans l'intérêt public que le Bureau prononce les ordonnances d'interdiction d'opérations sur dérivés et sur valeurs ainsi que la mesure propre à assurer le respect de la loi, et ce, sans audition préalable, conformément à l'article 115.9 de la LAMF; »

AUDIENCE

[7] Lors de l'audience des 26 et 30 mai 2016, les procureurs de l'Autorité ont fait entendre le témoignage d'une enquêteuse à l'emploi de cet organisme. Celle-ci a, par son témoignage, relaté tous les faits de la demande qui sont allégués à l'encontre des intimés au présent dossier. L'enquêteuse a également déposé les pièces à l'appui de son témoignage.

[8] Les procureurs de l'Autorité ont affirmé que les activités illicites des intimés se multiplient rapidement au Québec, et ce auprès d'une clientèle jeune et particulièrement vulnérable. Ils ont plaidé que ces motifs impérieux justifient l'émission immédiate par le Bureau d'un ensemble d'ordonnances destinées à protéger l'intérêt public.

ANALYSE

[9] Dans la présente affaire, l'Autorité a adressé sa demande au Bureau en invoquant des motifs impérieux. Elle a essentiellement présenté au tribunal une preuve à l'effet que l'intimée International Markets Live Inc. - une personne morale constituée aux États-Unis d'Amérique¹⁰⁷ - exercerait actuellement au Québec des activités illicites en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés* et de la *Loi sur les valeurs mobilières*, et ce, directement par l'entremise de son site Internet <http://imarketlive.com>¹⁰⁸ - lequel est accessible au public québécois¹⁰⁹ - de même que par l'entremise des autres intimés qui seraient pour la plupart des résidents du Québec recrutés relativement récemment.

[10] Par ailleurs, la preuve révèle que l'intimé Christopher Terry serait le fondateur et le « CEO »¹¹⁰ de l'intimée International Markets Live Inc., laquelle - sous sa direction - poursuivrait une agressive stratégie d'expansion de ses activités dans une cinquantaine de juridictions¹¹¹, et ce, en utilisant une gamme étendue de médias sociaux¹¹² de même qu'en recrutant des résidents de ces diverses juridictions, la plupart jeunes, vulnérables,

¹⁰⁷ Pièces D-1, D-2 et D-3 déposées par l'Autorité.

¹⁰⁸ Pièce D-35 déposée par l'Autorité.

¹⁰⁹ Pièce D-6 déposée par l'Autorité (à la page 54 on retrouve une invitation spécifique faite aux Canadiens de communiquer avec l'intimée International Markets Live Inc. au numéro de téléphone (712) 7757060. .

¹¹⁰ Pièce D-6 déposée par l'Autorité, page 20.

¹¹¹ Pièce D-6 déposée par l'Autorité, pages 54 et 58 de la partie 1, et page 1 de la partie 2. L'intimée International Markets Live Inc. se décrit ainsi à la page 58 de son site Internet <http://marketlive.com> :
« iMarketsLive is a global company with customers and Independent Business Owners in many parts of the world, such as United States, Canada, and the United Kingdom. As 2016 rolls around we plan on expanding to even more countries, helping as many as we can learn to trade the markets.»

¹¹² L'intimée International Markets Live Inc. détient des comptes Facebook et YouTube (pièces D-36 et D-37 déposées par l'Autorité) dont elle multiplierait l'impact en utilisant les opérations de réseautage mises sur pied par les personnes qu'elles recruteraient dans diverses juridictions.

ambitieux, aimant l'argent vite fait mais aussi fort habiles dans l'utilisation des médias sociaux et capables d'organiser rapidement des opérations de réseautage dont les objectifs correspondent à ceux des intimés International Markets Live Inc. et Christopher Terry.

[11] À cet égard, l'enquête en cours de l'Autorité a permis d'identifier une dizaine de jeunes Québécois dont l'âge varie entre 17 et 25 ans - soit les intimés Charley Wion, Antoine Charbonneau, Antoine Bouthillier, Maxime Robichaud, Étienne Champagne, Alexandro Garcia, Marc-Antoine Bourbonnais, Simon Brisebois, Samuel Jacques et Makir Volcy - lesquels seraient responsables de la mise sur pied et des activités de sollicitations des regroupements « Harmonic Brothers », « A1Vision », « A1University », « Jeunes Traders », « Volcytech Investment » de même que l'intimée Finance Stratex Inc., une société par actions immatriculée au Québec depuis le 11 février 2016¹¹³.

[12] L'enquête a aussi permis d'identifier un résident de l'Alberta, soit l'intimé Daniel Westby, lequel serait, à la lumière de la preuve recueillie, le « leader numéro 1 au Canada » de l'intimée International Markets Live Inc.¹¹⁴. Il serait un des principaux responsables des activités de recrutement de cette entreprise au Québec de même que de ses illicites activités en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés* et de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[13] Une analyse des informations diffusées sur les sites Internet et médias sociaux contrôlés et/ou utilisés par les intimés a été effectuée dans le cadre de l'enquête en cours de l'Autorité et elle démontrerait l'existence de plusieurs types d'activités illégales en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés* et de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[14] Il appert d'abord de la preuve que l'intimée International Markets Live Inc. offrirait actuellement au public du Québec - directement et par l'entremise des autres intimés - un service intitulé « FXSignalsLive ». Ce service permettrait aux abonnés d'utiliser un système de négociation automatisé synchronisant instantanément avec leurs comptes de courtage Forex les transactions effectuées sur ce marché par un des cinq experts de l'intimée International Markets Live Inc., dont les noms évocateurs sont les suivants : « The Euro-Trader-Master », « Steady-Freddy », « Smooth Sterling », « Crosses Pairs & Pips » et « Mr. Diversity »¹¹⁵. L'intimée International Markets Live Inc. affirmerait sur son site Internet que ses cinq experts ont obtenu des rendements de 37.58% à 161.79% sur des périodes de plus de 30 semaines. Elle offrirait notamment des instructions précises permettant de lier un compte personnel ouvert chez une firme de

¹¹³ Pièce D-28 déposée par l'Autorité (l'intimée Finance Stratex inc. serait une personne morale constituée au Québec le 11 février 2016 et n'aurait qu'un seul actionnaire et administrateur, soit l'intimé Simon Brisebois).

¹¹⁴ Pièces D-8 et D-9 déposées par l'Autorité.

¹¹⁵ Pièce D-6 déposée par l'Autorité, page 7; pièce D-38 déposée par l'Autorité, page 5, Pièce D-45 déposée par l'Autorité, page 3 de la transcription d'un vidéo du 12 avril 2016 (référence 11708-PE) apparaissant sur le site Internet <http://harmonicbrothers.com>

courtage et utilisant notamment une plateforme de transaction en ligne MT4¹¹⁶ avec son service « FXSignalsLive ». De plus, le site Internet de l'intimée International Markets Live Inc. contiendrait de la publicité et des hyperliens vers des firmes de courtage, notamment FXCM, OANDA et AXIORY, auprès desquelles un compte permettant d'effectuer des transactions en ligne sur le Forex pourrait être ouvert¹¹⁷. Enfin, l'intimée International Markets Live Inc. indiquerait aux abonnés de son service « FXSignalsLive » - sur son compte Facebook « iMarkets 001 » - que s'ils ont moins de 500 \$ dans leur compte de courtage Forex lié à ce service certaines transactions pourraient ne pas être exécutées, ce qui pourrait entraîner des pertes imprévues¹¹⁸.

[15] L'intimée International Markets Live Inc. offrirait aussi au public du Québec - directement et par l'entremise des autres intimés - un service intitulé « Harmonic Scanner », lequel fournirait à ses abonnés - 24 heures par jour, cinq jours par semaine - des conseils sur les meilleurs moments pour effectuer des transactions sur le Forex¹¹⁹. Afin d'offrir ce service, l'intimée International Markets Live Inc. utiliserait des ordinateurs, des algorithmes spécialisés et des experts pour constamment surveiller le marché Forex. Une alerte serait même transmise par courriel aux abonnés à chaque fois que le service « Harmonic Scanner » identifierait des « Trading Opportunities » « so that you can be confident when to buy and sell »¹²⁰.

[16] L'intimée International Markets Live Inc. offrirait de plus au public du Québec - directement et par l'entremise des autres intimés - deux autres services intitulés respectivement « Live Trading Room » et « The Educational Room », lesquels seraient accessibles par Internet sous forme de « Chat Room » et de librairie virtuelle. Ces services seraient ainsi décrits sur le site Internet de l'intimée :

« What is A « Live Trading & Education Room »? »

The « Live Trading & Education Room » is hosted daily (Monday through Friday 8:30 AM to 12 PM EDT.) with our expert traders to see exactly what they are doing each day to win in the markets; what they watch for when trading and areas that provide the best trading opportunities in the financial markets. This is where the real money is made in the markets. Every day the “Trading Room” provides you a unique opportunity to dive inside the mind of a trader, to learn what sets the successful opportunities from the lease (sic) profitable.”¹²¹

¹¹⁶ MT4 = Meta Trader 4. Il s'agit d'un logiciel utilisable notamment sur un téléphone intelligent et permettant au détenteur d'un compte de courtage d'effectuer des transactions en ligne sur le marché Forex.

¹¹⁷ Pièce D-38 déposée par l'Autorité.

¹¹⁸ Pièce D-36, déposées par l'Autorité, page 48.

¹¹⁹ Pièces D-6 et D-36 déposées par l'Autorité.

¹²⁰ Pièce D-36 déposée par l'Autorité, page 397.

¹²¹ Pièce D-6 déposée par l'Autorité, page 31.

[17] À l'égard de ses services « Live Trading Room » et « The Educational Room », l'intimée International Markets Live Inc. ajouterait notamment ce qui suit¹²² :

- «Watch Chris (l'intimé Christopher Terry) and his team of moderators time the market using **time-tested techniques** that will be well-explained to you and other traders in the room.»
- “**Get detailed explanations** of the thought-process behind each and every single trade that is placed. We provide guidance through each trade as well as an explanation after the completion of the trade. There is always a technical reason why we trade!”
- « **Connect and Interact live** ask your questions, follow along and learn what makes a successful trader.»
- “Learn the perfect level of patience and discipline necessary to **time the market optimally.**”
- “Watch how each trade is setup and what we look for on **entries / exits, stops, and targets.**”
- “**Weekly Market Forecast (FREE!!)** – Weekly review what we are watching for, in the S&P E-minis, Forex Futures and Forex Spot markets.”
- “**Trading Library!** Our back office is filled with educational videos, books and articles on a wide range of topics for the new trader to advanced Harmonic Patterns for the more experienced!!”
- “We *DEMYSTIFY* what this lucrative industry is all about as you watch trades being made. Learn why the trades are being made, and how we approach trading opportunity.”
- “Get the support you need to be successful by a collaborative community who is dedicated to your success.”

[18] De plus, la preuve révèle que l'intimée International Markets Live Inc. proposeraient actuellement aux investisseurs du Québec - directement et par l'entremise des autres intimés - un « Plan de compensation » en contrepartie du paiement d'une somme de 15.00 \$ sur une base mensuelle et de ventes réalisées auprès du public des services « FXSignalsLive », « Harmonic Scanner », « Live Trading Room » et « The Educational Room ».

[19] L'intimée International Markets Live Inc. accorderait ainsi aux investisseurs du Québec qui accepteraient son offre de devenir des « Independent Business Owners » un « Plan de compensation », incluant pas moins de huit différents types de revenus

¹²² Pièce D-6 déposée par l'Autorité, page 32.

variant en fonction de nombreux critères, dont celui des ventes de services effectuées, mais aussi de critères aussi spéculatifs et aléatoires que celui qui suit :

“Depending on your rank, IML (l’intimée International Market Live) will match 50% of your monthly bonus and invest it into a trading account for 3 months only. Any trading profits are then shared with you and IML. You will receive 70% trading profits and IML will keep the remaining 30%. This only applies if profit is made in a particular trading period. If no profit is made, there will be no profits shared with the IBO (“Independent Business owner”) or IML for that period.”¹²³

[20] Par ailleurs, l’enquête de l’Autorité révèle que les caractéristiques du « Plan de compensation » offert par l’intimée International Markets Live Inc. seraient déterminées uniquement par celle-ci et que, de surcroît, elle pourrait les modifier à tout moment à sa seule discrétion, ce qu’elle aurait déjà fait à au moins une reprise¹²⁴.

[21] L’Autorité a accumulé durant son enquête une preuve considérable - notamment sous la forme de vidéos, d’annonces publicitaires, de publication sur des sites Internet et divers médias sociaux - à l’effet que les intimés mentionnés aux paragraphes 11 et 12 de la présente décision se sont livrés au cours des derniers mois à d’abondantes activités de publicité, de sollicitation et de démarchage visant essentiellement à vendre à des épargnants du Québec les produits et « Plan de compensation » offerts par les intimés International Markets Live Inc. et son principal dirigeant, l’intimé Christopher Terry. Le tribunal souligne à cet égard que la preuve révèle notamment que :

- le regroupement « Harmonic Brothers » utiliserait dans le cadre des activités susmentionnées le site Internet <http://harmonicbrothers.com>¹²⁵ - dont le responsable serait l’intimé Daniel Westby¹²⁶ - de même que des comptes Facebook et Snapchat¹²⁷. Les activités de ce regroupement seraient étroitement associées à celles des intimés Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud et Charley Wion, lesquels possèderaient de surcroît des comptes Facebook individuels (et dans certains cas dans d’autres médias sociaux) qu’ils utiliseraient dans le cadre des activités susmentionnées¹²⁸. Le regroupement « Harmonic Brothers » compterait actuellement au moins 100 membres actifs¹²⁹;
- les site Internet et comptes Facebook mentionnés au paragraphe précédent contiendraient de nombreuses vidéos dans lesquelles on peut voir les intimés

¹²³ Pièce D-40 déposée par l’Autorité, page 15.

¹²⁴ Pièce D-6 déposée par l’Autorité, paragraphe 11.08 de la page 13 de la partie 2, et pièces D-39 de même que D-40.

¹²⁵ Pièce D-41 déposée par l’Autorité.

¹²⁶ Pièce D-44 déposée par l’Autorité, pages 83 et 95.

¹²⁷ Pièces D-42 et D-43 déposées par l’Autorité.

¹²⁸ Pièces D-12, D-14, D-16, D-18 et D-51 déposées par l’Autorité.

¹²⁹ Pièce D-18 déposées par l’Autorité, page 334.

reliés au regroupement « Harmonic Brothers » faire activement la promotion des services et « Plan de compensation » de l'intimée International Markets Live Inc., et ce, notamment dans le cadre de réunions qui seraient organisées régulièrement par ces intimés et auxquelles participeraient un nombre significatif de jeunes participants. Dans une de ces vidéos à caractère promotionnel, on pourrait même suivre les intimés Daniel Westby et Antoine Bouthillier lors d'un voyage à Las Vegas - dont les frais auraient été payés par l'intimée International Markets Live Inc. - et qui aurait inclus des sessions de formation offertes notamment par l'intimé Christopher Terry;

- de plus, l'intimé Antoine Bouthillier n'aurait pas hésité à étaler sur son compte Facebook de nombreuses photographies accompagnées de commentaires reliés à ses « lucratives » activités de promotion et de vente des services de l'intimée International Markets Live Inc. À cet égard, le tribunal note que plusieurs de ces photographies¹³⁰ sont tirées du film « Le loup de Wall Street » mettant en vedette Leonardo Di Caprio dans le rôle du notoire escroc et cocaïnomane Jordan Belftort, lequel passa 22 mois en prison notamment pour détournement de fonds, infractions nombreuses à la législation sur les valeurs mobilières des États-Unis d'Amérique, blanchiment d'argent et pour avoir causé au moins 200 millions de dollars de perte au public investisseur;
- pour leur part, les regroupements « A1Vision » et « A1University » utiliseraient dans le cadre des activités susmentionnées les sites Internet <http://www.AiVision.net>¹³¹ et <http://www.a1university.com>¹³² - dont le responsable serait l'intimé Étienne Champagne¹³³. Le regroupement « A1University » utiliserait de plus, dans le cadre de ces activités, un compte Facebook qui aurait été celui initialement utilisé par le regroupement « A1Vision »¹³⁴. La preuve révèle que « A1Vision » aurait publié au moins trois annonces sur le site Internet www.kijiji.ca¹³⁵. Les activités des regroupements « A1Vision » et « A1University » seraient étroitement associées à celles des intimés Alexandre Garcia, Marc-Antoine Bourbonnais et Étienne Champagne, lesquels possèderaient de surcroît des comptes Facebook individuels (et dans certains cas dans d'autres médias sociaux) qu'ils utiliseraient dans le cadre des activités susmentionnées¹³⁶. Le 1^{er} avril 2016, l'intimé Marc-Antoine Bourbonnais aurait annoncé sur sa page Facebook avoir regroupé plus de 410 « business partners » en 50 jours¹³⁷;

¹³⁰ Pièce D-12 déposée par l'Autorité, pages 3 et 13.

¹³¹ Pièce D-52 déposée par l'Autorité.

¹³² Pièce D-59 déposée par l'Autorité.

¹³³ Pièces D-53, D-54 et D-60 déposées par l'Autorité.

¹³⁴ Pièce D-62 déposée par l'Autorité.

¹³⁵ Pièce D-56 déposée par l'Autorité.

¹³⁶ Pièces D-21, D-24, D-26, D-61, D-63 et D-65 déposées par l'Autorité.

¹³⁷ Pièce D-25 déposée par l'Autorité, page 25.

- les sites Internet et comptes Facebook mentionnés au paragraphe précédent contiennent de nombreuses références à ce qui serait de lucratives transactions effectuées sur le Forex de même que des photos et vidéos de réunions de formation dirigées par les intimés Daniel Westby, Étienne Champagne et Alexandro Garcia, dans lesquelles on fait une vigoureuse promotion des services et « Plan de compensation » offerts par l'intimée International Market Live Inc.;
- l'intimée Finance Stratex inc. utiliserait dans le cadre des activités susmentionnées le site Internet www.stratexfinance.com¹³⁸, des vidéos sur son compte YouTube¹³⁹ et au moins une annonce publiée sur le site Internet www.kijiji.ca¹⁴⁰. Dans le registre des entreprises du Québec¹⁴¹, l'intimée Finance Stratex inc. décrit ainsi son premier secteur d'activité: « Autres intermédiaires d'investissement » et « Négociation de devises et commodités (commerce) ». Elle y décrit ainsi son deuxième secteur d'activité: « Enseignement de formation personnelle et populaire » ainsi que « Formation sur la négociation de devises et commodités ». Le seul actionnaire et administrateur de Finance Stratex inc. serait l'intimé Simon Brisebois dont le profil LinkedIn indique qu'il serait un diplômé de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, qu'il aurait complété le Cours sur le Commerce des Valeurs mobilières et qu'il serait même titulaire d'un « Diplôme d'études supérieures » de l'École nationale de police du Québec¹⁴²;
- sur sa page Facebook, l'intimé Simon Brisebois se présenterait comme un « Forex trader » et un « Forex mentor »¹⁴³. Le compte YouTube de Finance Stratex inc. contiendrait une vidéo¹⁴⁴ - accessible au public - intitulée « Apprendre à trader », dans laquelle l'intimé Simon Brisebois expliquerait que Stratex est une équipe de traders ambitieux qui font partie d' iMarkets (l'intimée International Markets Live Inc.). Les intimés Charley Wion et Makir Volcy participeraient aussi à cette vidéo. De plus, un autre membre de son « équipe de traders » y expliquerait qu'en devenant membre de Stratex on a « accès aux traders professionnels engagés par Christopher Terry lui-même », lesquels « ont généré des rendements entre 50% et 150% au cours des deux dernières années »¹⁴⁵. Le tribunal note avec intérêt que le site Internet de l'intimée Finance Stratex inc. contiendrait aussi des photographies tirées du film « Le loup de Wall Street ». Sur une de celles-ci, le texte suivant

¹³⁸ Pièce D-66 déposée par l'Autorité.

¹³⁹ Pièce D-67 déposée par l'Autorité.

¹⁴⁰ Pièce D-68 déposée par l'Autorité.

¹⁴¹ Pièce D-28 déposée par l'Autorité.

¹⁴² Pièce D-71 déposée par l'Autorité.

¹⁴³ Pièce D-70 déposée par l'Autorité.

¹⁴⁴ Pièce D-67 déposée par l'Autorité.

¹⁴⁵ Pièce D-67 déposée par l'Autorité.

serait superposé sur une photographie de Léonardo Di Caprio, en complet veston, dans le rôle de l'escroc Jordan Belfort : « They don't teach this shit in school ». Sur une autre photographie, le texte « Apprendre le trading » serait superposé à une autre photo évocatrice de Léonardo Di Caprio - dans son rôle du requin de la finance Jordan Belford - mais cette fois en tenue sportive, un verre de vin à la main sur le pont de son luxueux bateau¹⁴⁶. L'intimé Makir Volcy ajouterait dans la vidéo susmentionnée : « Joignez-vous à l'équipe Stratex Finance et partez à la conquête de l'indépendance financière grâce au trading et au marketing de réseau »¹⁴⁷;

- la preuve révèle que l'intimé Makir Volcy aurait aussi mis sur pied¹⁴⁸ le « Volcytech Investment Group » et serait le responsable du site Internet www.volcytech.com dans lequel on retrouverait des références au groupe « Harmonic Brothers »¹⁴⁹ de même qu'aux services offerts par l'intimée International Markets Live Inc.¹⁵⁰. La preuve révèle aussi que sur le site Internet du « Volcytech Investment Group » on inviterait le public à rien de moins que « Learn how to trade with the world's Best Forex Traders and Coaches to elevate your trading to the next level »¹⁵¹ et en guide de réponse à la question « Why Choose Volcytech Group » on indiquerait¹⁵² :
 - « Live Training and Educational Services with Imarketlive » (l'intimée International Markets Live Inc.);
 - « Average Monthly Return: 10% - 25% »;
 - « Online Community of Traders Worldwide »;
 - « Investors have access 24/7 real time access to trading activities and detailed reports »;
 - « Sophisticated strategies that seek to control losses and protect profits »;
 - « You only pay for educational and support tools once every month! »;
 - « **We accept clients from all countries** ».
- enfin, le regroupement « Jeunes Traders » utiliserait, dans le cadre de ses activités de promotion des services offerts par l'intimée International Markets

¹⁴⁶ Pièce D-66 déposée par l'Autorité, pages 5 et 10.

¹⁴⁷ Pièce D-67 déposée par l'Autorité.

¹⁴⁸ Pièce D-78 déposée par l'Autorité et pièce D-77, page 13.

¹⁴⁹ Pièce D-77 déposée par l'Autorité, page 5.

¹⁵⁰ Pièce D-77 déposée par l'Autorité, page 10.

¹⁵¹ Pièce D-77 déposée par l'Autorité, page 5.

¹⁵² Pièce D-77 déposée par l'Autorité, page 10.

Live Inc.¹⁵³, le site Internet www.jeunestraders.com¹⁵⁴ dont l'intimé Samuel Jacques serait le responsable¹⁵⁵. L'intimé Antoine Charbonneau serait aussi associé au regroupement « Jeunes Traders »¹⁵⁶. Le groupe « Jeunes Traders » utiliserait de plus, dans le cadre de ses activités, un compte Facebook¹⁵⁷. La preuve révèle que le groupe « Jeunes Traders » serait lié au regroupement « Harmonic Brothers » et à l'intimée Finance Stratex inc.¹⁵⁸. Les intimés Samuel Jacques et Antoine Charbonneau organiseraient notamment des « webinaires » gratuits à l'intention d'une jeune clientèle, et ce, afin de leur apprendre comment effectuer des transactions sur le Forex avec leurs « smartphones »¹⁵⁹ tout en leur expliquant - notamment sur le compte Facebook de « Jeunes Traders » - comment ouvrir un compte chez un courtier en instruments dérivés¹⁶⁰ et par la suite utiliser, pour seulement « 1\$ », les services de transactions automatisées sur le Forex « FXSignalsLive » et le service de repérage automatisé « Harmonic Scanner » offerts par l'intimée International Markets Live Inc. et ainsi devenir « un trader en 10 jours »¹⁶¹.

[22] Le Bureau rappelle que le Forex est un marché hautement spéculatif, comportant un haut niveau de risque, dans lequel l'utilisation de produits dérivés¹⁶² est généralisée. De plus, on offre fréquemment aux investisseurs sur ce marché la possibilité d'avoir un compte sur marge et d'utiliser l'effet de levier, ce qui ne contribue qu'à accroître le niveau de risque des transactions qui sont effectuées.

[23] L'article 3 de la *Loi sur les instruments dérivés*¹⁶³ définit l'activité de conseiller et de courtier en instruments dérivés de la manière suivante :

« conseiller » : toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière de dérivés, d'achat ou de vente de dérivés ou à gérer un portefeuille de dérivés; »

« courtier » : toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant les activités suivantes :

1. des opérations sur dérivés pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;

¹⁵³ Pièce D-72 déposée par l'Autorité

¹⁵⁴ Pièce D-73 déposée par l'Autorité.

¹⁵⁵ Pièce D-74 déposée par l'Autorité.

¹⁵⁶ Pièce D-73 déposée par l'Autorité, page 3.

¹⁵⁷ Pièce D-72 déposée par l'Autorité.

¹⁵⁸ Pièce D-18 déposée par l'Autorité

¹⁵⁹ Pièce D-73, déposée par l'Autorité.

¹⁶⁰ Pièce D-72 déposée par l'Autorité, page 9.

¹⁶¹ Pièce D-72 déposée par l'Autorité, page 3.

¹⁶² Tels que les options, les « outright forwards », les « foreign currency swaps » et les « currency swaps ».

¹⁶³ Précitée, note 3.

2. tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1; »

[Soulignements ajoutés]

[24] De plus, l'article 54 de la *Loi sur les instruments dérivés*¹⁶⁴ prévoit explicitement ceci :

« 54. Le courtier ou le conseiller ne peut exercer son activité que s'il est inscrit à ce titre auprès de l'Autorité. »

[25] Compte tenu de ce que l'abondante preuve de publicité, sollicitation et démarchage auprès du public du Québec révèle dans la présente affaire et du fait qu'aucun des intimés ne détiendrait une inscription auprès de l'Autorité à titre de courtier en instruments dérivés, le Bureau est d'avis que tous les intimés agiraient actuellement illicitement comme courtier au sens de la *Loi sur les instruments dérivés* et enfreindraient ainsi l'article 54 de cette loi. De plus, les intimés International Markets Live Inc. et Christopher Terry - notamment en offrant aux investisseurs québécois les services « FXSignalsLive », « Harmonic Scanner », « Live Trading Room » et « The Educational Room » - agiraient comme conseiller en instruments dérivés sans détenir les inscriptions requises et enfreindraient une nouvelle fois l'article 54 de *Loi sur les instruments dérivés*.

[26] Par ailleurs, le Bureau rappelle que l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁶⁵ définit le *contrat d'investissement* de la manière suivante :

« 1. La présente loi s'applique aux formes d'investissements suivantes :

...

7^e un contrat d'investissement;

...

Le contrat d'investissement est un contrat par lequel une personne s'engage, dans l'espérance du bénéfice qu'on lui a fait entrevoir, à participer aux risques d'une affaire par la voie d'un apport ou d'un prêt quelconque, sans posséder les connaissances requises pour la marche de l'affaire ou sans obtenir le droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire. »

¹⁶⁴ *Id.*

¹⁶⁵ Précitée, note 2.

[27] À cet égard, la Cour suprême du Canada a clairement établi, notamment dans l'affaire *Pacific Coin Exchange c. C.V.M.O.*¹⁶⁶, que le contrat d'investissement doit recevoir une interprétation large et que la législation en valeurs mobilières vise la protection du public en exigeant la divulgation claire, complète et honnête de tous les faits pertinents concernant les valeurs mobilières émises. La cour a ajouté qu'on doit donner à cette législation protectrice une interprétation large qui tienne compte des réalités économiques qu'elle vise. La cour a aussi précisé que l'élément décisif doit être le fond et non la forme; l'accent devant être mis sur la réalité économique de l'opération.

[28] Le Bureau a eu l'occasion d'affirmer à plusieurs reprises, notamment dans sa décision *Autorité des marchés financiers c. Geteasy LDA et al.*¹⁶⁷, que le contrat d'investissement ne devait pas être interprété de manière à limiter son application et à nuire à l'atteinte des objectifs fondamentaux de la *Loi sur les valeurs mobilières*, en particulier pour ce qui a trait à la protection des épargnants.

[29] De plus, l'article 11 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que toute personne qui entend procéder au placement d'une forme d'investissement assujettie à cette loi doit établir un prospectus qui est soumis au visa de l'Autorité. La notion de placement est ainsi définie à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

«placement»:

1° le fait, par un émetteur, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de ses titres;

...

7° le fait, par un intermédiaire, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de titres faisant l'objet d'un placement en vertu des paragraphes 1° à 6°;

... »

[30] L'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* définit aussi ce en quoi consiste l'activité de *courtier* en vertu de cette loi:

« 5. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par:

«courtier»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant les activités suivantes:

1° des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire;

¹⁶⁶ *Pacific Coast Coin Exchange c. C.V.M.O.* (1978) 2 R.C.S. 112.

¹⁶⁷ 2015 QCBDR 54.

2° le placement d'une valeur pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;

3° tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1° ou 2°; »

[31] Enfin, l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* établit que :

« 148. Nul ne peut agir à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, à moins d'être inscrit à ce titre. »

[32] Or, la preuve démontre clairement qu'aucun des intimés ne détient et n'a jamais détenu une inscription à titre de courtier en valeurs mobilières auprès de l'Autorité des marchés financiers. De plus aucun des intimés n'a obtenu un visa pour un placement quelconque délivré par l'Autorité ou n'aurait bénéficié d'une dispense appropriée.

[33] Par conséquent, après un examen de la documentation et de la jurisprudence présentée en preuve par l'Autorité concernant le « Plan de compensation » offert par l'intimée International Markets Live Inc. au public investisseur du Québec - directement et par l'entremise des autres intimés - le Bureau est d'avis qu'une preuve *prima facie* existe à l'effet que les intimés procèderaient actuellement à des placements illicites auprès des investisseurs du Québec de contrats d'investissement et que, de plus, ils agiraient illicitement comme courtier en valeurs mobilières, le tout contrairement aux articles 1, 5, 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[34] Cet examen révèle notamment que: (i) l'intimée International Market Live Inc. modifierait à son gré l'ensemble des conditions et obligations reliées à ce « Plan de compensation » offert à des soi-disant « Independent Business Owners »; (ii) ce « Plan de compensation » posséderait les caractéristiques d'un stratagème d'investissement de type pyramidal¹⁶⁸; (iii) un des huit différents types de revenus associés à ce stratagème serait relié à un investissement de nature spéculative dans le marché Forex¹⁶⁹; (iv) les épargnants qui ont investi dans ce stratagème ne participeraient aucunement aux décisions concernant la marche de l'entreprise intimée International Market Live Inc.; et (v) ces investisseurs ne connaîtraient essentiellement rien au fonctionnement d'une telle entreprise.

[35] Afin de protéger rapidement les épargnants du Québec contre les activités abusives, déloyales et illégales des intimées à l'encontre du public québécois, l'Autorité a demandé au Bureau d'émettre un ensemble d'ordonnances visant essentiellement à faire cesser ces activités au Québec. L'Autorité a aussi demandé au Bureau de rendre une décision facilitant la signification des procédures et décisions dans la présente

¹⁶⁸ Pièce D-40 déposée par l'Autorité, pages 10 et 13.

¹⁶⁹ Pièce D-40 déposée par l'Autorité, page 15.

affaire à l'intimé Maxime Robichaud, et ce, parce que l'enquête en cours n'a pas encore permis d'établir son adresse domiciliaire.

[36] Le Bureau rappelle que les articles 93, 94, 265 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* stipulent que :

93. Le Bureau exerce, à la demande de l'Autorité ou de toute personne intéressée, les fonctions et pouvoirs prévus par la présente loi, la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2), la Loi sur les entreprises de services monétaires (chapitre E-12.000001), la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01) et la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1).

94. Le Bureau peut également, à la demande de l'Autorité, prendre toute mesure propre à assurer le respect d'un engagement pris en application de la présente loi, de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2), de la Loi sur les entreprises de services monétaires (chapitre E-12.000001), de la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01) ou de la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1) ou à assurer le respect des dispositions de ces lois.

265. Le Bureau de décision et de révision peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs.

Il peut également interdire à une personne ou à une catégorie de personnes toute activité reliée à des opérations sur une valeur donnée.

Dans le cas d'une omission de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par règlement, l'information périodique au sujet de l'activité et des affaires internes d'un émetteur ou toute autre information requise d'un émetteur ou d'une autre personne par règlement, le pouvoir d'interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs est exercé par l'Autorité.

[37] De plus, les articles 131 et 132 de la *Loi sur les instruments dérivés* établissent que :

« **131.** Le Bureau peut interdire à une personne ou à un groupement de personnes toute activité en vue d'effectuer une opération sur un dérivé.

Il peut également interdire à une personne ou à un groupement de personnes toute activité reliée à l'offre ou à la négociation d'un dérivé. »

« **132.** Le Bureau peut, de même, interdire à une personne ou à un groupement de personnes d'exercer l'activité de conseiller. »

[38] Par ailleurs, l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* prévoit que le Bureau peut autoriser des modes spéciaux de signification.

[39] Le Bureau retient, en particulier, les éléments suivants en faveur de prononcer, dans le présent dossier, une décision de manière *ex parte* :

- Les intimés poursuivraient - notamment par l'entremise de divers sites Internet, comptes Facebook et autres médias sociaux accessibles au public du Québec - des activités illicites de courtier en valeurs mobilières et de placement de valeurs mobilières - en particulier des contrats d'investissements au sens de l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* sous la forme de soi-disant « Plans de compensation » de l'intimée International Markets Live Inc. - le tout en contravention des articles 11 et 148 de cette loi;
- Les intimés poursuivraient aussi - notamment par l'entremise de divers sites Internet, comptes Facebook et autres médias sociaux accessibles aux résidents du Québec - des activités massives et illicites de courtier en instruments dérivés, et ce, en contravention de l'article 54 de la *Loi sur les instruments dérivés*;
- De plus, les intimés International Markets Live, Inc. et Christopher Terry, le PDG de cette entreprise américaine, poursuivraient - notamment par l'entremise de divers sites Internet, comptes Facebook et autres médias sociaux accessibles aux résidents du Québec - des activités illicites de conseiller en instruments dérivés, et ce, en offrant notamment aux investisseurs québécois les services « FXSignalsLive », « Harmonic Scanner », « Live Trading Room » et « The Educational Room », le tout en contravention de l'article 54 de la *Loi sur les instruments dérivés*;
- L'enquête en cours de l'Autorité à l'encontre des intimées laisse actuellement entrevoir une organisation transnationale - ayant à sa tête les intimés International Markets Live, Inc. et son PDG Christopher Terry - qui serait en expansion rapide et dont les illégales activités se poursuivraient simultanément dans de nombreuses juridictions, le tout avec des conséquences potentiellement très néfastes pour les épargnants impliqués et pour l'intégrité des places financières de ces juridictions;
- Au Québec, les intimés poursuivraient - en particulier auprès d'une jeune et vulnérable clientèle - une agressive stratégie de publicité, de sollicitation et de démarchage, utilisant notamment les médias sociaux, les regroupements « Harmonic Brothers », « A1Vision », « A1University », « Jeunes Traders », « Volcytech Investment » et l'intimée Finance Stratex Inc., une société par actions immatriculée au Québec depuis le 11 février 2016;

- L'enquête révèle que les intimés ne seraient pas inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers, qu'ils ne détiendraient pas de prospectus visés par cet organisme et qu'ils ne bénéficieraient d'aucune dispense leur permettant d'exercer les activités qui leur sont reprochées dans la présente affaire;
- Les produits et services financiers offerts et vendus par les intimés seraient reliés au marché FOREX¹⁷⁰, un marché spéculatif à haut risque sur lequel se transige une panoplie d'instruments dérivés reliés au commerce de devises monétaires. De plus, les intimés offriraient des contrats d'investissements sous la forme de « Plans de compensation », et ce, en contrepartie de paiements mensuels et de ventes de produits & services offerts par l'intimée International Markets Live, Inc.;
- Compte tenu de la rapidité et de l'effet multiplicateur des réseaux & médias sociaux, il est à craindre que - sans une intervention immédiate - les illicites activités des intimés prennent une ampleur telle qu'elles causent des pertes financières importantes aux investisseurs québécois, qu'elles minent la confiance du public dans la place financière du Québec et dans l'intégrité de son marché, et qu'elles deviennent beaucoup plus difficiles à réprimer.

[40] Le Bureau est d'avis que les épargnants sollicités par les intimés dans la présente affaire sont des personnes vulnérables. À cet égard, il convient de rappeler que dans l'affaire *First Federal Capital (Canada) Corp. (Re)*, l'Ontario Securities Commission indiquait avec justesse ce qui suit concernant l'usage de l'Internet pour la sollicitation d'investisseurs:

« (55) Sophisticated investors are not approached with investment opportunities through the Internet. Relatively unsophisticated retail investors are the target of solicitations though the Internet. The reach of the Internet is far and wide. We have no reason to believe that First Federated intended only to attract the interest of accredited investors with respect to whom there may exist exemptions from the registration and prospectus requirements of Ontario securities law. Indeed, an examination of the material that was contained on the web site refers to unsophisticated people and retail investors that are unaware of how the bank market operates”.¹⁷¹

[41] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers. Il a entendu le témoignage de l'enquêtrice qui fait partie de son personnel. Il a également pris connaissance de la preuve détaillée déposée par ce témoin et a entendu les représentations des procureurs de l'Autorité.

[42] La demande de l'Autorité est soumise en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* qui prévoit que le Bureau peut rendre une ordonnance

¹⁷⁰ Acronyme de "foreign exchange market".

¹⁷¹ *First Federal Capital (Canada) Corp. (Re)*, (2004), 27 O.S.C.B. 1603

affectant les droits d'une personne sans que cette personne en soit avisée préalablement, à condition que des motifs impérieux soient présents.

[43] Le Bureau considère qu'une preuve prépondérante a été présentée par l'Autorité à l'effet qu'il existe des motifs impérieux justifiant une intervention immédiate. Par conséquent, le Bureau est prêt à prononcer sa décision, *ex parte*, dans l'intérêt public, et ce, afin de protéger les épargnants et assurer l'intégrité des marchés.

DISPOSITIF

[44] **POUR CES MOTIFS**, le Bureau décide et de révision, dans l'intérêt public et en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁷², de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁷³ ainsi que des articles 131 et 132 de la *Loi sur les instruments dérivés*¹⁷⁴ et de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*¹⁷⁵ :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers;

INTERDIT aux intimés à International Markets Live Inc., Christopher Terry, Daniel Jason Westby, Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud, Charley Wion, Étienne Champagne, Marc-Antoine Bourbonnais, Finance Stratex Inc., Simon Brisebois, Samuel Jacques et Makir Volcy d'exercer toute activité en vue d'effectuer une opération sur dérivés, à l'exception d'une opération sur dérivés pour son propre compte par l'entremise d'un courtier inscrit;

INTERDIT aux intimés International Markets Live Inc., Christopher Terry, Daniel Jason Westby, Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud, Charley Wion, Étienne Champagne, Marc-Antoine Bourbonnais, Finance Stratex Inc., Simon Brisebois, Samuel Jacques et Makir Volcy d'exercer toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs, à l'exception d'une opération sur valeurs pour son propre compte par l'entremise d'un courtier inscrit;

INTERDIT aux intimés International Markets Live Inc. et Christopher Terry d'exercer l'activité de conseiller telle que définie à l'article 3 de la *Loi sur les instruments dérivés*;

ORDONNE aux intimés International Markets Live Inc. et Christopher Terry de bloquer tout accès au site Web www.iMarketlive.com afin d'empêcher que toute personne résidant au Québec puisse consulter ce site Web;

¹⁷² Préc., note 1.

¹⁷³ Préc., note 2.

¹⁷⁴ Préc., note 3.

¹⁷⁵ Préc., note 4.

ORDONNE aux intimés International Markets Live Inc. et Christopher Terry de bloquer tout accès au site Web www.fxsignalslife.com afin d'empêcher que toute personne résidant au Québec puisse consulter ce site Web;

ORDONNE à l'intimé Daniel Jason Westby de fermer le site Internet www.harmonicbrothers.com ;

ORDONNE à l'intimé Étienne Champagne de fermer le site Internet <http://www.alvision.net>;

ORDONNE à l'intimé Étienne Champagne de fermer le site Internet <http://www.a1university.com> ;

ORDONNE à l'intimé Simon Brisebois de fermer le site Internet www.stratexfinance.com ;

ORDONNE à l'intimé Samuel Jacques de fermer le site Internet www.jeunestraders.com ;

ORDONNE à l'intimé Makir Volcy de fermer le site Internet www.volcytech.com ;

ORDONNE aux intimés International Markets Live Inc., Christopher Terry, Daniel Jason Westby, Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud, Charley Wion, Étienne Champagne, Marc-Antoine Bourbonnais, Finance Stratex Inc., Simon Brisebois, Samuel Jacques et Makir Volcy de retirer toute information ou publication en lien avec des dérivés ou des valeurs mobilières, diffusée au moyen des médias sociaux dont Facebook, YouTube, Instagram et Snapchat ou par d'autres moyens, et ce, à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours de la présente décision;

AUTORISE l'Autorité des marchés financiers à procéder à la signification de la présente décision à l'intimé Maxime Robichaud par l'entremise du site Internet de l'Autorité.

En application du second alinéa de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Bureau informe les intimés qu'ils ont une période de quinze jours pour déposer au Bureau un avis de leur contestation, afin que puisse être tenue une audience relative à la présente décision, le cas échéant.

Il appartient alors aux intimés de communiquer avec le Secrétariat du Bureau, au 1-877-873-2211, afin d'informer le Bureau qu'ils entendent déposer un avis de leur contestation, le cas échéant. Les intimés sont aussi invités à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat. Le Bureau informe également les personnes morales et les entités désirant être entendues dans le cadre du présent

dossier qu'elles sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Bureau.

Les conclusions entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et le resteront jusqu'à ce qu'elles soient abrogées ou modifiées.



M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

M^{es} Valentin Jay et Camille Rochon-Lamy
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers, partie demanderesse

Date d'audience : 26 et 30 mai 2016

COPIE CONFORME

par 
Bureau de décision et de
révision

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MONTREAL
DOSSIER N° :**

**AUTORITÉ DES MARCHÉS
FINANCIERS,** personne morale
légalement constituée ayant un
établissement situé au 800, Square
Victoria, 22^e étage, C.P. 246, Tour de la
Bourse, Montréal, Québec, H4Z 1G3

Partie Demanderesse

c.

INTERNATIONAL MARKETS LIVE, INC.,
personne morale ayant une place d'affaire
au 45, Rockefeller Plaza, Suite 2000, New
York, NY 10111, États-Unis

- et -

CHRISTOPHER TERRY, personne
physique domiciliée au 560, West 43rd
St. 24E, New York, NY 10036-0102

- et -

DANIEL WESTBY, personne physique
domiciliée au 54, Bow Ridge Road,
Cochran, Alberta T4C 1T7

- et -

ANTOINE BOUTHILLIER, personne
physique domiciliée au 775, rue des
Huards, Mont-St-Hilaire, Québec, J3H
6G3

- et -

ANTOINE CHARBONNEAU, personne
physique domiciliée au 503, rue Octave-
Crémazie, Mont-St-Hilaire, Québec, J3H
5L7

- et -

CHARLEY WION, personne physique domiciliée au 767, chemin Rouillard, Mont-St-Hilaire, Québec, J3G 4S6

- et -

MAXIME ROBICHAUD personne physique dont le domicile est inconnu

- et -

ÉTIENNE CHAMPAGNE, personne physique domiciliée au 110, Avenue du golf, app. 112, La Prairie, Québec, J5R 0H1

- et -

ALEXANDRO GARCIA, personne physique domiciliée au 9835, boul. Leduc, app. 204, Brossard, Québec, J4Y 0K9

- et -

MARC-ANTOINE BOURBONNAIS, personne physique domiciliée au 9835, boul. Leduc, app. 204, Brossard, Québec, J4Y 0K9

- et -

FINANCE STRATEX INC., personne morale ayant son siège au 3319, rue French, Montréal, Québec, H1L 4S6

- et -

SIMON BRISEBOIS, personne physique domiciliée au 3319, rue French, Montréal, Québec, H1L 4S6

- et -

SAMUEL JACQUES, personne physique domiciliée au 1054, rue Côté, Thetford Mines, Québec, G6G 7B6

- et -

MAKIR VOLCY, personne physique dont
le domicile est inconnu

Parties Intimées

DEMANDE AMENDÉE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EX PARTE

En vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2, des articles 131 et 132 de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 ainsi que de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1

LA PARTIE DEMANDERESSE SOUMET RESPECTUEUSEMENT AU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. La présente demande concerne les activités de la société américaine International Markets Live, Inc. et de son président, Christopher Terry;
2. International Markets Live, Inc. offre au public des abonnements donnant notamment accès à un système de négociation automatisée et un outil d'analyse identifiant des opportunités d'investissement sur le Forex;
3. International Markets Live, Inc. offre aussi au public de participer à un système de rémunération basée sur la vente d'abonnement et le recrutement d'autres membres;
4. L'enquête révèle que plusieurs personnes exercent des activités de courtage et font des placements au Québec en lien avec les activités d'International Markets Live, Inc.;
5. Conséquemment, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **Autorité** ») demande au Bureau de décision et de révision (ci-après le « **Bureau** »), de bien vouloir prononcer les ordonnances suivantes :

INTERDIRE à International Markets Live, inc., Christopher Terry, Daniel Jason Westby, Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud, Charley Wion, Étienne Champagne, Marc-Antoine Bourbonnais, Finance Stratex Inc., Simon Brisebois, Samuel Jacques et Makir Volcy d'exercer toute activité en vue d'effectuer une opération sur dérivés, à l'exception d'une opération sur valeurs pour son propre compte, par l'entremise d'un courtier inscrit;

INTERDIRE à International Markets Live, inc., Christopher Terry, Daniel Jason Westby, Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud, Charley Wion, Étienne Champagne, Marc-Antoine Bourbonnais, Finance Stratex Inc., Simon Brisebois, Samuel Jacques et Makir Volcy d'exercer toute

activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs, à l'exception d'une opération sur valeurs pour son propre compte, par l'entremise d'un courtier inscrit;

INTERDIRE à International Markets Live, Inc. et Christopher Terry d'exercer l'activité de conseiller telle que définie à l'article 3 de la *Loi sur les instruments dérivés*;

ORDONNER à International Markets Live, inc. et Christopher Terry de bloquer tout accès au site Web www.iMarketlive.com afin d'empêcher que toute personne résidant au Québec puisse consulter ce site Web;

ORDONNER à International Markets Live, inc. et Christopher Terry de bloquer tout accès au site Web www.fxsignalslife.com afin d'empêcher que toute personne résidant au Québec puisse consulter ce site Web;

ORDONNER à Daniel Jason Westby de fermer le site Web www.harmonicbrothers.com;

ORDONNER à Étienne Champagne de fermer le site Web <http://www.a1vision.net>;

ORDONNER à Étienne Champagne de fermer le site Web <http://www.a1university.com>;

ORDONNER à Simon Brisebois de fermer le site Web www.stratexfinance.com;

ORDONNER à Samuel Jacques de fermer le site Web www.jeunestraders.com;

ORDONNER à Makir Volcy de fermer le site Web www.volcytech.com;

ORDONNER à International Markets Live, inc., Christopher Terry, Daniel Jason Westby, Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud, Charley Wion, Étienne Champagne, Marc-Antoine Bourbonnais, Finance Stratex Inc., Simon Brisebois, Samuel Jacques et Makir Volcy de retirer toute information ou publication en lien avec des dérivés ou des valeurs mobilières, diffusée au moyen des médias sociaux dont Facebook, YouTube et Instagram ou par d'autres moyens, et ce, à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours de la décision à intervenir;

DÉCLARER que, compte tenu du risque pour le public et de l'urgence de la situation, la décision devant être rendue entre en vigueur, sans audition préalable, en vertu des articles 93 et 115.9 de la LAMF;

II. LES PARTIES

A. La Demanderesse

6. L'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») est l'organisme responsable de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « **LVM** ») et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (la « **LAMF** »);

B. Les Intimées

i. INTERNATIONAL MARKETS LIVE, INC.

7. International Markets Live, Inc. (« **iMarkets** ») est une personne morale constituée en août 2012 et basée à New York, tel qu'il appert d'une copie de la page LinkedIn d'iMarkets, **pièce D-1**;
8. Depuis le 27 août 2013, iMarkets est enregistrée en tant que *Domestic Business Corporation* auprès du Département d'État de l'État de New York, tel qu'il appert d'une copie de la recherche effectuée sur le site du Département d'État de l'État de New York, **pièce D-2**;
9. iMarkets est également enregistrée auprès du Secrétariat d'État du Colorado, tel qu'il appert des documents corporatifs, **pièce D-3, en liasse**;
10. Christopher Terry est administrateur d'iMarket, tel qu'il appert de la pièce D-3;
11. iMarkets n'est pas inscrite auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 (la « **LID** »), tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique d'iMarkets, **pièce D-4**;
12. iMarkets n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou d'une dispense d'effectuer un tel dépôt, émis par l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'iMarkets, **pièce D-5**;

ii. CHRISTOPHER TERRY

13. Christopher Terry (« **Terry** ») est une personne physique domiciliée à New York, tel qu'il appert de la pièce D-3;
14. Terry se présente comme le fondateur et le CEO d'iMarkets, tel qu'il appert d'une copie du profil LinkedIn de Terry et copie du site Web www.iMarketlive.com en date du 22 avril 2016 (« **iMarkets.com** »), **pièce D-6, en liasse**;
15. Terry est un courtier et un éducateur dans les « *Futures, Forex, and Equity Markets* » depuis 1998. Il aurait fait plusieurs millions de dollars sur les marchés financiers, tel qu'il appert de la pièce D-6;
16. Terry n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Terry, **pièce D-7**;

iii. DANIEL WESTBY

17. Daniel Westby (« **Westby** ») est une personne physique âgée de 24 ans et domiciliée en Alberta, tel qu'il appert d'une copie de la recherche Équifax sur Westby, **pièce D-8**;
18. Il est le leader numéro 1 au Canada d'iMarkets et un membre d'Harmonic Brothers, tel qu'il appert d'une vidéo intitulé « Harmonic Brothers a [sic] Las Vegas »¹, **pièce D-9**;
19. Westby n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Westby, **pièce D-10**;

iv. ANTOINE BOUTHILLIER

20. Antoine Bouthillier (« **Bouthillier** ») est une personne physique âgé de 19 ans et domiciliée à Mont-Saint-Hilaire, tel qu'il appert d'une copie des Résultats de la demande de renseignements à la Société de l'assurance automobile du Québec (« **SAAQ** ») de Bouthillier, **pièce D-11**;
21. Il est un des fondateurs d'Harmonic Brothers, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Bouthillier², **pièce D-12**;
22. Bouthillier n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Bouthillier, **pièce D-13**;

v. ANTOINE CHARBONNEAU

23. Antoine Charbonneau (« **Charbonneau** ») est une personne physique âgée de 17 ans et domiciliée à Mont-Saint-Hilaire. Il est un des cofondateurs d'Harmonic Brothers, tel qu'il appert d'une copie des Résultats de la demande de renseignements à la SAAQ de Charbonneau, du profil Facebook de Charbonneau³ et d'une copie du compte Instagram de Charbonneau, **pièce D-14**, *en liasse*;
24. Charbonneau n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Charbonneau, **pièce D-15**;

vi. MAXIME ROBICHAUD

¹ Disponible à partir du profil Facebook d'Antoine Bouthillier, pièce D-12, autour de 2.08 minutes.

² p. 186.

³ P. 16 et 93.

25. Maxime Robichaud (« **Robichaud** ») est une personne physique se présentant comme un « Trader », tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Robichaud, **pièce D-16**;
26. Robichaud n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Robichaud, **pièce D-17**;

vii. **CHARLEY WION**

27. Charley Wion (« **Wion** ») est une personne physique âgée de 20 ans et domiciliée à Mont-Saint-Hilaire;
28. Il est un des fondateurs d'Harmonic Brothers en plus d'être lié à Finance Stratex inc.⁴, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Wion, **pièce D-18**;
29. Wion n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Wion, **pièce D-19**;

viii. **ÉTIENNE CHAMPAGNE**

30. Étienne Champagne (« **Champagne** ») est une personne physique âgée de 21 ans et domiciliée à La Prairie, tel qu'il appert d'une copie des Résultats de la demande de renseignements à la SAAQ de Champagne, **pièce D-20**;
31. Il est un des fondateurs d'A1Vision, tel qu'il appert de la copie du profil Facebook de Champagne et d'une copie du profil LinkedIn de Champagne, **pièce D-21**, en liasse;
32. Champagne n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Champagne, **pièce D-22**;

ix. **ALEXANDRO GARCIA**

33. Alexandro Garcia (« **Garcia** ») est une personne physique âgée de 22 ans et domiciliée à Brossard, tel qu'il appert d'une copie des Résultats de la demande de renseignements à la SAAQ de Garcia, **pièce D-23**;
34. Il est un des fondateurs d'A1Vision, tel qu'il appert de la copie du profil Facebook de Garcia⁵ et d'une photo publiée sur le profil Facebook de Garcia, **pièce D-24**, en liasse;

⁴ Profil Facebook de Wion 012, pièce D- 18, p. 328 et profil Facebook de Wion 001, pièce D-18, p. 143.

⁵ Profil Facebook 017 de Garcia, pièce D-24, p. 328.

35. Garcia n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Garcia, **pièce D-25**;

x. MARC-ANTOINE BOURBONNAIS

36. Marc-Antoine Bourbonnais (« **Bourbonnais** ») est une personne physique âgée de 21 ans et domiciliée à Brossard. Il est un des fondateurs de A1Vision, tel qu'il appert d'une copie des Résultats de la demande de renseignements à la SAAQ de Bourbonnais, de la copie du profil Facebook de Bourbonnais⁶ et d'une vidéo publiée sur le profil Facebook de Bourbonnais, **pièce D-26, en liasse**;
37. Bourbonnais n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Bourbonnais, **pièce D-27**;

xi. FINANCE STRATEX INC.

38. Finance Stratex Inc. (« **Stratex** ») est une société par actions immatriculée au Québec depuis le 11 février 2016, tel qu'il appert d'une copie de l'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises, **pièce D-28**;
39. Son unique actionnaire et administrateur est Simon Brisebois;
40. Stratex n'est pas inscrite auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Stratex, **pièce D-29**;

xii. SIMON BRISEBOIS

41. Simon Brisebois (« **Brisebois** ») est une personne physique âgée de 25 ans et domiciliée à Montréal. Il est l'unique actionnaire et administrateur de Stratex, tel qu'il appert de la pièce D-28;
42. Brisebois n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Brisebois, **pièce D-30**;

i. SAMUEL JACQUES

43. Samuel Jacques (« **Jacques** ») est une personne physique âgée de 19 ans et domiciliée à Thetford Mines, tel qu'il appert d'une copie des Résultats de la demande de renseignements à la SAAQ de Jacques, **pièce D-31**;
44. Jacques n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Jacques, **pièce D-32**;

ii. MAKIR VOLCY

45. Makir Volcy (« **Volcy** ») est une personne physique;

⁶ Profil Facebook de Bourbonnais 002, pièce D-26, p. 249.

46. Volcy n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Volcy, **pièce D-33**;

III. LES FAITS

47. Le 17 février 2016, l'Autorité reçoit une dénonciation de la Direction des plaintes et de l'indemnisation à l'égard du site Web iMarkets.com et de Terry;
48. Quatre (4) autres dénonciations ont été reçues par l'Autorité en lien avec de la sollicitation effectuée par iMarkets au Québec, dont la plus récente est datée du ~~9 mai 2016~~ 28 avril 2016, tel qu'il appert d'une copie des quatre (4) dénonciations reçues par l'Autorité, **pièce D-34**, en liasse;

A. iMarkets

49. L'enquête révèle qu'iMarkets offre au public des outils et des services pour aider les investisseurs à prendre de bonnes décisions d'investissement sur le marché du Forex et des Futures, tel qu'il appert de la pièce D-6;
50. iMarkets exerce notamment ses activités par l'entremise du site Web iMarkets.com;
51. iMarkets et Terry sont les responsables du site Web et titulaires du nom de domaine iMarkets.com, tel qu'il appert d'une copie recherche WHOIS sur le site Web de l'ICANN, **pièce D-35**;
52. Le site Web iMarkets.com est accessible au public québécois. On y indique que les Canadiens peuvent contacter la société en composant le numéro affiché⁷, tel qu'il appert de la pièce D-6;
53. iMarkets détient aussi un profil Facebook. On y retrouve de la sollicitation en lien avec les activités d'iMarkets⁸, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook d'iMarkets, **pièce D-36**;
54. iMarkets détient également une chaîne Youtube où elle publie fréquemment des vidéos, tel qu'il appert d'une copie du contenu publié sur la chaîne Youtube d'iMarkets, **pièce D-37**;
55. iMarkets offre au public de souscrire au « Platinum Package » pour le prix initial de 195 \$ (« **Platinum package** »), puis pour un prix mensuel de 145 \$⁹. Toutefois, en date du 22 avril 2016, il y aurait eu une promotion où le prix initial est réduit à un (1) \$¹⁰;

⁷ Pièce D-6, p. 54.

⁸ Profil Facebook d'iMarkets 001, pièce D-36, notamment aux pages 37, 41, 47, 57, 59, 63, 67, 70, 77, 84, 90, 96, 166, 168, 203, 276, 288, 303, 307, 319, 324, 337, 342, 343, 356, 368, 384, 389, 391, 397, 401 et 410.

⁹ Site Web iMarkets.com en date du 11 mai 2016, pièce D-40, p. 6.

¹⁰ Site Web iMarkets en date du 22 avril 2016, pièce D-6, p. 13-14.

56. La personne souscrivant au Platinum Package (l'« **Abonné** »), a accès à quatre (4) services : le « FXsignalsLive », le « Live Trading Room », l'« Educational Room » et le « Harmonic Scanner »¹¹, tel qu'il appert de la pièce D-6;
57. Pour un montant supplémentaire de cinq (5) \$, l'Abonné pouvait acheter la trousse de l'« Independent Business Owner » (« **Trousse IBO** »)¹², tel qu'il appert de la pièce D-39. La Trousse IBO offre à l'Abonné la possibilité de participer au plan de compensation et de recevoir des commissions (le « **Plan de compensation** »)¹³;
58. Une personne peut aussi souscrire uniquement à la Trousse IBO pour un prix de 15 \$ par mois¹⁴;
59. Les services compris dans le Platinum package sont décrits dans les sections suivantes;

i. FXSIGNALSLIVE

60. Le premier service offert par iMarkets est le FXSignalsLive. Ce service permet aux Abonnés d'utiliser un système de négociation automatisée et de copier instantanément les transactions faites par un des experts choisis par Terry¹⁵;
61. Pour ce faire, le compte de courtage de l'Abonnée va automatiquement reproduire les transactions faites par les experts d'iMarkets¹⁶;
62. Pour avoir accès à ce service, les Abonnés doivent se rendre sur le site Web www.fxsignalslive.com (« **Fxsignals.com** »), destiné à leur usage exclusif, tel qu'il appert d'une copie du site Web Fxsignals.com, **pièce D-38**;
63. Le site Web Fxsignals.com offre aux Abonnés de copier les transactions de cinq experts, portant les noms suivants : The EURO-Trader-Master, Steady-Freddy, Smooth Sterling, Crosses Pairs & Pips et Mr. Diversity¹⁷;
64. Le site Web Fxsignals.com indique que ces cinq experts ont obtenu un rendement variant entre 37.58 % et 161.79 %¹⁸;
65. iMarkets suggère aux Abonnés d'avoir au moins un montant de 500 \$ dans leur compte de courtage afin que toutes les transactions soient effectuées. Si la balance du compte est inférieure, certaines transactions ne seront pas exécutées¹⁹;

¹¹ Site Web iMarkets.com, pièce D-6, p. 13.

¹² Site Web iMarket.com et plan de compensation en date du 14 mars 2016, pièce D-39.

¹³ Site Web iMarkets.com, pièce D-6, p. 13-14.

¹⁴ Site Web iMarkets.com en date du 22 avril 2016, pièce D-6, p. 13-14.

¹⁵ Site Web iMarkets.com, pièce D-6, p. 7.

¹⁶ Site Web iMarkets.com, pièce D-6, p. 7.

¹⁷ Site Web Fxsignals.com, pièce D-38, p. 5.

¹⁸ Site Web Fxsignals.com, pièce D-38, p. 5.

¹⁹ Profil Facebook d'iMarkets 001, pièce D-36, p. ~~397~~ 48.

ii. HARMONIC SCANNER

66. Le deuxième service offert par iMarkets est l'Harmonic Scanner;
67. Le site Web iMarkets.com décrit ce service comme « *a Scanner and Charting Package that accurately identifies key Harmonic Patterns* ». On y ajoute « *Think of the Harmonic Scanner as your full time unpaid assistance, that never takes a coffee break, and is only focuses on providing the best of the best Harmonic Trade Opportunities* », tel qu'il appert de la pièce D-6;
68. L'Harmonic Scanner recherche 24 heures par jour, cinq jours par semaine des opportunités d'investissement sur le Forex. Lorsque l'Harmonic Scanner découvre une telle opportunité, une alerte est transmise à l'investisseur par courriel²⁰, tel qu'il appert de la pièce D-36;

iii. LIVE CHAT TRADING ROOM AND EDUCATIONAL ROOM

69. Les deux derniers services offerts par iMarkets sont « The Live Trading Room » et « The Education Room »;
70. Le site Web iMarkets.com décrit ces deux services de la manière suivante :
- « The 'Live Trading & Education Room' is hosted daily (Monday through Friday 8:30 AM to 12 PM EDT.) with our expert traders to see exactly what they are doing each day to win in the markets: what they watch for when trading and areas that provide the best opportunities in the financial markets »²¹*
71. Le site Web iMarkets.com énumère une série d'avantages dont peuvent bénéficier les Abonnés avec « The Live Trading Education Room » : notamment des explications concernant les transactions effectuées par Terry et son équipe, la possibilité de leur poser des questions ainsi que d'apprendre comment devenir un bon courtier²²;

B. LE PLAN DE COMPENSATION

72. En date du 14 mars 2016, les détails du Plan de compensation étaient disponibles sur le site Web iMarkets.com, tel qu'il appert d'une copie du Plan de compensation en date du 14 mars 2016, **pièce D-39**;
73. Le Plan de compensation a ensuite été modifié par iMarkets, tel qu'il appert d'une copie du site Web iMarkets.com et du Plan de compensation en date du 11 mai 2016, **pièce D-40**;
74. En date du 11 mai 2016, pour être éligible au Plan de compensation, une personne doit remplir certaines conditions, tel qu'il appert de la pièce D-40 :

²⁰ Profil Facebook d'iMarkets 001, pièce D-36, p. 397.

²¹ Site Web iMarkets.com, pièce D-6, p. 31.

²² Site Web iMarkets.com, pièce D-6, p. 32.

- Se procurer la Trousse IBO ~~ou le Platinum Package et la Trousse IBO~~;
 - S'inscrire comme IBO, en complétant une demande;
 - Se qualifier comme « Platinum Director » en faisant des ventes personnelles d'un montant de 145 \$ par mois;
75. Le Plan de compensation permet à un IBO de gagner huit (8) bonis différents, variant notamment en fonction des ventes personnelles de Platinum Package par un IBO ou son groupe d'IBO²³, tel qu'il appert de la pièce D-40;
76. Le site Web iMarkets.com comprend une section « Policies and Procedures » où l'on retrouve les règles applicables aux IBO, tel qu'il appert de la pièce D-6;

C. Sollicitation d'iMarkets au Québec

77. L'enquête a permis d'identifier une sollicitation importante d'iMarkets au Québec, notamment par l'entremise de cinq groupes de personnes : Harmonic Brothers, A1vision, Stratex, Jeunes Trader et Volcytech Investment;

i. Harmonic Brothers

78. Harmonic Brothers « *est un mouvement francophone de jeunes entrepreneurs dans le milieu des investissements boursiers et du Forex* » affilié à iMarkets, tel qu'il appert d'une copie de la section « À propos » de la page Facebook d'Harmonic Brothers, **pièce D-41**;
79. Les fondateurs du mouvement sont notamment Wion, Charbonneau et Bouthillier, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook d'Harmonic Brothers²⁴, **pièce D-42** ainsi que des pièces D-12, D-14 et D-18;
80. Harmonic Brothers n'est ni immatriculé auprès Registraire des Entreprises du Québec, ni enregistrée auprès de Corporation Canada;
81. Le site Web d'Harmonic Brothers est accessible à partir de l'adresse <http://www.harmonicbrothers.com> (« **Harmonicbrothers.com** »), tel qu'il appert d'une copie du site Web Harmonicbrothers.com, **pièce D-43**;
82. Le site Web d'Harmonic Brothers est en ligne depuis le 7 mars 2016, tel qu'il appert d'une copie de la recherche WHOIS sur le site Web de l'ICANN sur Harmonicbrothers.com, **pièce D-44**;
83. La personne responsable du site Web et titulaire du nom de domaine Harmonicbrothers.com est Westby, tel qu'il appert de la pièce D-44;

²³ Plan de compensation en date du 11 mai 2016, pièce D-40, p. 7.

²⁴ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 186, profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 93, profil Facebook de Wion 001, pièce D-18, p. 143 et profil Facebook d'Harmonic Brothers, p. 15 et 32.

84. Harmonic Brothers possède également une adresse courriel, harmonicbrothers@hotmail.com et un compte Snapchat dont le nom est « harmonicbros »²⁵, tel qu'il appert des pièces D-42 et D-43;
85. Cent (100) membres auraient déjà adhéré à iMarkets par l'entremise d'Harmonic Brothers, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Wion²⁶, pièce D-41;
86. Harmonic Brothers organise des présentations sur iMarkets et sur comment investir dans le Forex²⁷, tel qu'il appert de la pièce D-42;
87. Sur le site Web Harmonicbrothers.com, pièce D-43, le public peut accéder à plusieurs vidéos, notamment :

- Une vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers;
- Une vidéo intitulée « Qu'est-ce que le Forex » qui montre une explication graphique du marché du Forex;
- une vidéo explicative de Fxsignals produite par Global Visionariez intitulée « IML AutoTrader- Mirror The Experts Signals »;
- Une vidéo explicative du Harmonic Scanner produite par Global Visionariez intitulée « What is The Harmonic Scanner #IML »;
- Une vidéo explicative du Live Trading Chat Room et montrant une session de Live Trading Chat Room avec Christopher Terry

Tel qu'il appert d'une copie des vidéos disponibles sur le site Web Harmonicbrothers.com, **pièce D-45, en liasse**;

88. Harmonic Brothers a également publié la vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers, pièce D-44, sur leur chaîne Youtube. Ils ont également mis en ligne les vidéos suivantes :
- une vidéo explicative produite par Harmonic Brothers intitulée « DEMO et LIVE avec Tradersway – HARMONIC BROTHERS ». On y entend Wion donner des explications sur la manière d'ouvrir un compte de courtage démo et un compte de courtage réel chez Tradersway;
 - une vidéo explicative produite par Harmonic Brothers intitulée « MT4 et Harmonic Scanner – HARMONIC BROTHERS », 342 fois. On y entend Wion donner des explications sur la manière de télécharger l'Harmonic Scanner sur un ordinateur;

²⁵ Profil Facebook d'Harmonic Brothers, pièce D-42, p. 29 et site Web Harmonicbrothers.com, pièce D-43, p. 5.

²⁶ Profil Facebook de Wion 001, pièce D-18, p. 334.

²⁷ Profil Facebook d'Harmonic Brothers, pièce D-42, p. 3, p. 7, p. 8, p. 10, p. 18.

Tel qu'il appert d'une copie des vidéos disponibles sur la chaîne Youtube d'Harmonic Brothers, **pièce D-46, en liasse;**

89. Sur le site Web Harmonicbrothers.com, on retrouve également des explications concernant le Plan de compensation, tel qu'il appert de la pièce D-43;
90. L'enquêteur a identifié une annonce publiée sur le site Web www.kijiji.ca faisant la promotion des activités d'Harmonic Brothers. La vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers, pièce D-44, y est accessible. On y indique également que des réunions ont lieu tous les lundis à Boucherville, tel qu'il appert d'une copie de l'annonce numéro 1151782593 publiée sur le site web www.kijiji.ca, **pièce D-47;**
91. Le profil Facebook d'Harmonic Brothers contient plusieurs invitations à des présentations sur le Forex²⁸, des photos des présentations données²⁹ ainsi qu'une vidéo promotionnelle, pièce D-42;
92. Harmonic Brothers n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou d'une dispense d'effectuer un tel dépôt émis par l'Autorité n'est pas inscrite auprès de l'Autorité à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LVM ou de la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'Harmonic Brothers et de l'attestation d'absence de droit de pratique d'Harmonic Brothers, **pièce D-48;**

a. Bouthillier

93. Bouthillier réside à Mont-Saint-Hilaire et est un des fondateurs d'Harmonic Brothers, tel qu'il appert de la pièce D-12;
94. Il a atteint le rang de « Platinum 2000 » au sein d'iMarkets³⁰, tel qu'il appert de la pièce D-18;
95. On retrouve plusieurs vidéos sur le profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12 :
 - Une vidéo intitulée « Harmonic Brothers-momentum » où on peut visionner une présentation donnée par Wion, Bouthillier et Robichaud sur les services offerts par iMarkets dont l'Harmonic Scanner, le Fxsignals, le Forex et le Plan de compensation à plusieurs personnes réunies dans une résidence³¹. Ils y indiquent également que 124 personnes regardent la présentation en ligne sur le Web³²;
 - Une vidéo intitulé « Antoine Bouthillier was live » où peut visionner une présentation donnée par Westby, en français à une dizaine de personnes. Il y explique les services offerts par iMarkets, soit le Live Trading Chat Room, l'Harmonic Scanner et le Fxsignals³³;

²⁸ Profil Facebook d'Harmonic Brothers, pièce D-42, p. 2, 7, 10.

²⁹ Profil Facebook d'Harmonic Brothers, pièce D-42, , p. 8, 18.

³⁰ Profil Facebook de Wion 001, pièce D-18, p. 158.

³¹ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 8.

³² Autour de 40:00 minutes.

³³ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 43.

- Une vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers³⁴;
- Une vidéo intitulée « Harmonic Brothers a [sic] Las Vegas ». On peut y apercevoir Bouthillier en compagnie de Terry³⁵. On peut également y voir Westby expliquer qu'ils sont à Vegas pour le « leadership » avec Terry et qu'ils vont étudier le Forex et le marketing³⁶;

Tel qu'il appert d'une copie des vidéos disponibles sur le profil Facebook de Bouthillier, pièce D-49, en liasse et pièce D-9;

96. Bouthillier publie à plusieurs reprises sur son profil Facebook, pièce D-12, des publications où :

- Il fait la promotion d'iMarkets³⁷;
- Il fait la promotion d'Harmonic Brothers³⁸;
- Il indique faire des profits avec iMarkets³⁹;
- Il indique que d'autres personnes font des profits avec iMarkets⁴⁰;
- Il invite le public à des présentations données par Harmonic Brothers⁴¹;
- Il publie des photos des présentations données par Harmonic Brothers⁴²;

b. Charbonneau

97. Charbonneau est un des cofondateurs d'Harmonic Brothers⁴³, tel qu'il appert de la pièce D-14;

98. Sur son compte Instagram, Charbonneau se présente comme « Forex Trader », tel qu'il appert de la pièce D-14;

99. Un lien vers le site Web d'Harmonic Brothers est accessible à partir du compte Instagram de Charbonneau. On peut également y voir deux publications en lien avec Harmonic Brothers, tel qu'il appert de la pièce D-14;

³⁴ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 74.

³⁵ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 73.

³⁶ Pièce D-9.

³⁷ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 3, 34, 58, 67, 105, 113.

³⁸ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 8, 14, 18, 19, 21, 24, 45, 57, 76, 84, 90.

³⁹ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 17, 56, 107.

⁴⁰ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 26, 32, 43, 95, 101.

⁴¹ Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 20, 23, 25, 36, 44, 46, 50, 87.

⁴² Profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12, p. 8, 39, 40, 43, 69, 81, 86.

⁴³ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 16, 93 et compte Instagram de Charbonneau, pièce D-14.

100. Charbonneau publie à plusieurs reprises sur son profil Facebook, pièce D-14, des publications où :

- Il fait la promotion du Forex ou de la Bourse⁴⁴;
- Il fait la promotion d'iMarkets⁴⁵;
- Il fait la promotion d'Harmonic Brothers⁴⁶;
- Il fait la promotion du groupe Jeunes Traders⁴⁷;
- Il invite le public à une présentation donnée par Harmonic Brothers⁴⁸;
- Il publie des photos des présentations données par Harmonic Brothers⁴⁹;

101. On retrouve sur le profil Facebook de Charbonneau une vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers⁵⁰, tel qu'il appert d'une copie de la vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers publiée sur le profil Facebook de Charbonneau, **pièce D-50**;

c. Robichaud

102. Robichaud se présente comme « Trader » sur son profil Facebook⁵¹, tel qu'il appert de la pièce D-16;

103. Robichaud publie à plusieurs reprises sur son profil Facebook, pièce D-16, des publications où :

- Il invite les gens intéressés à faire de l'argent ou investir à le contacter⁵²;
- Il fait la promotion d'iMarkets⁵³;
- Il fait la promotion d'Harmonic Brothers⁵⁴;
- Il invite le public à une présentation donnée par Harmonic Brothers⁵⁵;

⁴⁴ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 54, 56, 57, 60, 64.

⁴⁵ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 24, 43.

⁴⁶ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 8, 16, 22, 32, 34, 35, 41, 50, 51, 52, 58, 62.

⁴⁷ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 3, 4, 6, 7, 14, 17, 18, 19.

⁴⁸ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 28.

⁴⁹ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 23, 55.

⁵⁰ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 52.

⁵¹ ~~Profil Facebook 012 de Wion, pièce D-18, p. 328.~~ Profil Facebook de Charbonneau, pièce D-14, p. 335.

⁵² Profil Facebook de Robichaud, pièce D-16, p. 27, 28, 37, 53

⁵³ Profil Facebook de Robichaud, pièce D-16, p. 29.

⁵⁴ Profil Facebook de Robichaud, pièce D-16, p. 33, 34, 35, 38, 40, 42.

⁵⁵ Profil Facebook de Robichaud, pièce D-16, p. 30, 32.

104. Robichaud apparaît dans une vidéo intitulée « Harmonic Brothers-momentum », pièce D-49, publiée sur le profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12. Il y explique comment fonctionne le Forex⁵⁶, l'Harmonic Scanner et le Fxsignals;

d. Wion

105. Wion est un des fondateurs d'Harmonic Brothers;

106. Wion se présente comme « Forex Trader at Stratex Finance » sur son profil Facebook⁵⁷, tel qu'il appert de la pièce D-18;

107. Wion a atteint le rang de « Platinum 600 » au sein d'iMarkets⁵⁸;

108. Le profil Facebook de Wion, pièce D-18, contient plusieurs invitations à des présentations données par Harmonic Brothers⁵⁹ ainsi que des photos des présentations données⁶⁰;

109. Wion apparaît sur une vidéo intitulée « Harmonic Brothers-momentum », pièce D-49, publiée sur le profil Facebook de Bouthillier, pièce D-12;

110. On retrouve sur le profil Facebook de Wion des publications où :

- Il explique les raisons pour lesquels il faut investir dans le marché des devises par l'entremise d'iMarkets⁶¹;
- Il fait la promotion d'Harmonic Brothers⁶²;
- Il fait la promotion du groupe Jeunes Traders⁶³;
- Il fait la promotion de Stratex⁶⁴
- Une référence au fait qu'Harmonic Brothers, Jeunes Traders et Stratex sont des équipes qui font parties de la même famille⁶⁵;

111. Wion a partagé sur son profil Facebook la vidéo promotionnelle d'Harmonic Brothers⁶⁶;

⁵⁶ Autour de 24:20 minutes.

⁵⁷ Profil Facebook 012 de Wion, pièce D-18, p. 328.

⁵⁸ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 158.

⁵⁹ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 143, 168, 341.

⁶⁰ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 310, p. 340, 402.

⁶¹ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 24.

⁶² Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 63, 69, 129, 309, 388, 402 et Profil Facebook 002 de Wion, pièce D-18, , p. 46, 47, 55, 60.

⁶³ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 46, 60, 63, 95, 141, 143.

⁶⁴ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 63.

⁶⁵ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 63.

⁶⁶ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 358.

e. Westby

112. Westby est le leader numéro 1 au Canada d'iMarkets et le mentor d'Harmonic Brothers⁶⁷, tel qu'il appert de la pièce D-9;
113. Il est responsable du site Web Harmonicbrothers.com, tel qu'il appert de la pièce D-44;
114. Sur son profil LinkedIn, Westby se présente comme un « Entrepreneur - Online Marketer - Forex Trader- Networker - Business Sales - Mentor », tel qu'il appert d'une copie du profil LinkedIn de Westby, **pièce D-51**;
115. Selon le profil Facebook de Wion, pièce D-18, on peut constater que Westby a atteint le niveau « Chairman 8 »⁶⁸;
116. Westby donne des présentations portant sur iMarkets au Québec, en français, tel qu'il appert de la pièce D-49;

ii. A1Vision

117. A1Vision est un groupement basé à Montréal faisant la promotion au Québec des produits offerts par iMarkets, tel qu'il appert d'une copie du site Web <http://www.A1Vision.net> (« **A1Vision.net** »), **pièce D-52**;
118. A1Vision n'est ni immatriculé auprès Registraire des Entreprises du Québec, ni enregistrée auprès de Corporation Canada;
119. A1Vision exerce notamment ses activités par l'entremise du site Web accessible à l'adresse A1vision.net;
120. Le site Web A1Vision.net a été mis en ligne le 5 mars 2016, tel qu'il appert d'une copie de la recherche WHOIS sur le site Web de l'ICANN à propos d'A1Vision, **pièce D-53**;
121. La personne responsable du site Web et titulaire du nom de domaine A1Vision.net est Champagne;
122. Selon Champagne, le lancement d'A1Vision dans la région de Montréal s'inscrit dans une stratégie d'expansion internationale de l'organisation iMarkets, tel qu'il appert d'une copie du profil LinkedIn de Champagne, **pièce D-54**;
123. Le site Web A1Vision.net exhibe sur sa page d'accueil le logo de iMarkets et fait la promotion des produits iMarkets FXSignalsLive, Harmonic Scanner et Live Trading Chat room with Chris Terry, tel qu'il appert de la pièce D-52;
124. Les vidéos suivantes sont accessibles au public sur le site Web A1Vision.net :
 - Une vidéo promotionnelle d'A1vision;

⁶⁷ Autour de 2.08 minutes.

⁶⁸ Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 154.

- Une vidéo intitulée « Qu'est-ce que le Forex » qui montre une explication graphique du marché du Forex;
- Une vidéo explicative du système de négociation automatisée de FXSignalsLive présentée par Garcia et Champagne;
- Une vidéo explicative du Harmonic Scanner produite par Global Visionaries intitulée « What is The Harmonic Scanner #IML »;
- Une vidéo explicative du Live Trading Chat Room qui montre brièvement une session en direct avec Terry;

Tel qu'il appert d'une copie des vidéos disponibles sur le site Web A1Vision.net, pièce D-55, en liasse;

125. A1Vision dispose également d'un profil Facebook pour promouvoir ses activités. Trois annonces kijiji ont également été répertoriées en lien avec les activités d'A1Vision, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook d'A1Vision et des annonces numéro 1147804546, 1154764499 et 1154765344, pièce D-56, en liasse;
126. Le 12 mars 2016, A1Vision annonce sur son profil Facebook la tenue d'une réunion d'information portant sur A1Vision et iMarkets, qui apparaît être présentée par Champagne et Garcia, à Longueuil⁶⁹, tel qu'il appert de la pièce D-56;
127. Le 28 mars 2016, A1Vision annonce sur son profil Facebook la tenue d'une réunion d'information sur A1Vision et l'industrie du Forex, qui apparaît être présentée par Champagne et Garcia, à Longueuil⁷⁰, tel qu'il appert de la pièce D-56;
128. A1Vision n'est pas inscrite auprès de l'Autorité à titre de courtier, de conseiller ou gestionnaire de fonds d'investissement sous la LVM ou sous la LID, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique d'A1Vision, pièce D-57;
129. A1Vision n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou d'une dispense d'effectuer un tel dépôt, émis par l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'A1Vision, pièce D-58;

iii. A1University

130. A1University exerce notamment ses activités par l'entremise du site Web accessible à l'adresse <http://www.a1university.com> (« A1University.com »), tel qu'il appert d'une copie du site Web A1University.com, pièce D-59;
131. A1University n'est ni immatriculé auprès Registraire des Entreprises du Québec, ni enregistrée auprès de Corporation Canada;

⁶⁹ Profil Facebook d'A1Vision, pièce D-56, p. 9 à 15.

⁷⁰ Profil Facebook d'A1Vision, pièce D-56, p.6.

132. Le site Web A1University.com a été mis en ligne le 21 avril 2016, tel qu'il appert d'une copie la recherche WHOIS sur le site Web de l'ICANN à propos d'A1University, **pièce D-60**;
133. La personne responsable du site Web et titulaire du nom de domaine A1University.com est Champagne, tel qu'il appert de la pièce D-60;
134. A1University offre de la formation, un service signals et des webinaires. On y trouve la mention « Amenez votre trading à un autre niveau », tel qu'il appert de la pièce D-59;
135. On invite le public à s'inscrire à la « A1 Ghost Trader Academy ». Il est possible d'acheter un « Platinum Package » pour le prix de 50\$;
136. Il serait possible d'acheter le « Platinum Package » par l'entremise du site Web A1University.com;
137. Champagne fait la promotion d'A1University sur son profil Facebook en invitant les gens à s'inscrire à A1University pour recevoir gratuitement les signaux des Traders de la A1 University, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Champagne en date du 24 mai 2016, **pièce D-61**;
138. A1University dispose également d'un profil Facebook pour promouvoir ses activités. Il s'agit du profil d'A1Vision dont le nom a été modifié pour A1University, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook d'A1University, **pièce D-62**;

a. Champagne

139. Champagne se présente comme un mentor et leader dans l'organisation iMarkets;
140. Champagne indique qu'il a conduit le lancement d'iMarkets dans la région de Montréal en fondant A1Vision, tel qu'il appert de la pièce D-21;
141. Sur son profil Facebook, Champagne indique qu'il est le fondateur et le « managing director » d'A1Vision⁷¹, tel qu'il appert de la pièce D-21;
142. Champagne indiquait qu'il est le cofondateur d'A1University, tel qu'il de la pièce D-61;
143. Champagne s'identifie comme un « Forex trader » et un « Trader »⁷², tel qu'il appert d'une copie du compte Instagram de Champagne, **pièce D-63** et de la pièce D-21;
144. Le profil Facebook de Champagne, pièce D-21, contient plusieurs invitations à des présentations données par A1Vision ainsi que des photos de ces présentations⁷³;

⁷¹ Profil Facebook 001 de Champagne, pièce D-21, p.11 et 24.

⁷² Compte Instagram de Champagne, p. 15.

⁷³ Profil Facebook de Champagne, pièce D-21, p. 19 et 21

145. On retrouve sur le profil Facebook et sur le compte Instagram de Champagne des publications où :

- Il fait la promotion d'A1Vision⁷⁴;
- Il affiche des exemples revenus réalisés grâce aux produits d'iMarkets⁷⁵, dont un montrant un profit de 1667%⁷⁶;
- Il présente iMarkets⁷⁷;

146. Champagne a publié dans une vidéo promotionnelle d'A1Vision, tel qu'il appert d'une copie de la vidéo promotionnelle d'A1Vision, **pièce D-64**;

147. Champagne a atteint le rang de Platinum 600 au sein d'iMarkets⁷⁸;

148. Champagne apparaît aux côtés de Garcia dans une vidéo publiée sur A1Vision.net, où il fait la promotion et explique le fonctionnement de FXSignalsLive, tel qu'il appert de la pièce D-55;

b. Garcia

149. Garcia se présente comme le cofondateur et CEO d'A1Vision⁷⁹, tel qu'il appert de la pièce D-24;

150. On retrouve sur le profil Facebook de Garcia, pièce D-24, des publications où :

- Il fait la promotion d'A1Vision⁸⁰;
- Il indique faire des profits par l'entremise d'A1Vision⁸¹;
- Il indique que d'autres font des profits grâce au Forex⁸²;
- Il invite les gens à le contacter s'ils savent trader du Forex ou s'ils sont intéressés à apprendre de cette industrie⁸³;
- Il publie des photos de présentations données par A1Vision⁸⁴;

151. Garcia possède un autre profil Facebook où l'on retrouve deux photos d'A1vision⁸⁵, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Garcia-Entrepreneur, **pièce D-65**;

⁷⁴ Profil Facebook de Champagne, pièce D-21, p. 4, 8, 10, 11, 13, 20.

⁷⁵ Profil Facebook de Champagne, pièce D-21, p. 16-17, 25.

⁷⁶ Profil Facebook de Champagne, pièce D-21, p. 16.

⁷⁷ Compte Instagram de Champagne, p 3.

⁷⁸ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 49.

⁷⁹ Profil Facebook de Garcia 017, p. 328.

⁸⁰ Profil Facebook de Garcia, pièce D-24, p. 69, 72, 74, 81, 88, 89, 92, 93, 95, 97, 137, 138, 145

⁸¹ Profil Facebook de Garcia, pièce D-24, p. 93, 105

⁸² Profil Facebook de Garcia, pièce D-24, p. 211, 212, 217

⁸³ Profil Facebook de Garcia, pièce D-24, p. 185.

⁸⁴ Profil Facebook de Garcia, pièce D-24, p. 104, 124

152. Il apparaît aux côtés de Champagne dans une vidéo publiée sur A1Vision.net où il fait la promotion et explique le fonctionnement de FXSignalsLive, tel qu'il appert de la pièce D-55;
153. ~~Garcia et Bourbonnais sont domiciliés à la même adresse, tel qu'il appert des pièces D-23 et D-26;~~

c. Bourbonnais

154. Bourbonnais se présente comme le cofondateur et CEO d'A1Vision. Il indique travailler pour A1 University (a1visionforex) et pour iMarkets⁸⁶, tel qu'il appert de la pièce D-26;
155. Le profil Facebook de Bourbonnais contient plusieurs invitations à des présentations sur le Forex données par A1Vision ainsi que des photos de ces présentations⁸⁷;
156. On retrouve sur le profil Facebook de Bourbonnais des publications où :
- Il fait la promotion d'A1Vision⁸⁸;
 - Il fait la promotion du système de rang d'iMarkets⁸⁹;
 - Il fait la promotion des transactions sur le Forex et donne des exemples de revenus allant jusqu'à 10 000 \$ par jour⁹⁰;
 - Il indique gagner des revenus grâce à iMarkets⁹¹;
157. Bourbonnais a publié une vidéo promotionnelle d'A1Vision⁹², tel qu'il appert de la pièce D-26;
158. Le 1^{er} avril 2016, Bourbonnais annonce avoir plus de 410 « business partners » en cinquante (50) jours⁹³;
159. Selon Bourbonnais, le site A1Vision.net a été visité par plus de 2000 personnes en moins de 24 heures⁹⁴;

iv. Stratex

160. Brisebois en est l'unique actionnaire et administrateur de Stratex;

⁸⁵ Profil Facebook de Garcia-Entrepreneur, pièce D-65, p. 5, 6.

⁸⁶ Profil Facebook de Bourbonnais 002, pièce D-26, p. 249.

⁸⁷ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 10, 16, 17, 18, 24, 28, 29, 32, 34, p. 26, 27, 32, 33, 44, 45, 52, 68, 69.

⁸⁸ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 9, 11, 14, 15, 21, 33, 37, p. 12, 13.

⁸⁹ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 40, 45, 46, p. 13.

⁹⁰ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 12, 13, 21, 25, 26, p. 15, 21.

⁹¹ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 53, 54, p. 47, 59.

⁹² Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 51.

⁹³ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 16, p. 25.

⁹⁴ Profil Facebook de Bourbonnais, pièce D-26, p. 34, p. 90.

161. Son premier secteur d'activité est « Autres intermédiaires d'investissement » avec comme précision « Négociation de dérivés et de commodités (commerce) Son deuxième secteur d'activité est « Enseignement de formation personnelle et populaire » avec comme précision, « Formation sur la négociation de devises et commodités »;
162. On peut accéder au site Web de Stratex à l'adresse www.stratexfinance.com (« **Stratexfinance.com** »), tel qu'il appert d'une copie du site Web Stratexfinance.com, **pièce D-66**;
163. Stratex a également une adresse courriel, soit stratexfinance@gmail.com. Brisebois utilise aussi une chaîne Youtube où on peut apercevoir le logo de Stratex;
164. Sur sa chaîne Youtube, Stratex a publié une vidéo intitulée « Apprendre à trader ». On peut y entendre les affirmations suivantes :
- Brisebois explique que Stratex est une équipe de traders ambitieux⁹⁵ et qu'ils font partie de iMarkets⁹⁶. Il mentionne que les gens se joignent notamment à Stratex pour apprendre à trader le Forex, investir avec des traders professionnels, agrandir leur réseau et être payés pour le faire⁹⁷.
 - Wion indique que « *le principe de base du marketing de réseau c'est que la structure du réseau de vente fait en sorte que les distributeurs peuvent parrainer les nouveaux distributeurs. C'est la structure idéale pour Stratex Finance parce que la mission est de faire en sorte que toute l'équipe devienne des traders et que chacun puisse transmettre ses connaissances aux nouveaux [...]* »⁹⁸;
 - Gabriel Aucoin mentionne que « *Nous avons de l'expérience concrète en trading. Beaucoup d'entre nous ont été mentorés par le passé par des traders professionnels. Nous sommes passionnés par le trading, l'investissement et la finance en général. [...] Pour nous la connaissance est cruciale pour avoir du succès en trading. [...] En vous joignant à notre équipe Stratex Finance, vous serez guidé comme dans aucune autre équipe en ce qui a trait au trading puisque c'est notre mission principale* »⁹⁹
 - Maxime Bélanger ajoute que « *ceux qui n'ont pas le temps ou l'intérêt pour apprendre le trading, vous pouvez investir avec des traders professionnels [...] Faisant partie de International MarketsLive, en tant que membre vous avez accès aux traders professionnels engagé par Christopher Terry lui-même. Ces traders ont été sélectionnés selon des critères rigoureux et un track record de plusieurs années pour s'assurer de leurs performances. Bien que les rendements ne sont pas garants de l'avenir, ces traders ont*

⁹⁵ Autour de 38 secondes.

⁹⁶ Autour de 40 secondes.

⁹⁷ Autour de 45 secondes.

⁹⁸ Autour d'une minute.

⁹⁹ Autour de deux minutes.

*généralisé des rendements entre 50 et 150% aux cours des deux dernières années*¹⁰⁰;

- Volcy mentionne « *Joignez-vous à l'équipe Stratex Finance et partez à la conquête de l'indépendance financière grâce au trading et au marketing de réseau* »¹⁰¹;

Tel qu'il appert d'une copie de la vidéo publiée sur la chaîne Youtube de Stratex, **pièce D-67**;

165. L'enquête a permis d'identifier une annonce publiée le 2 avril 2016 sur le site Web www.kijiji.ca où on y fait la promotion des activités de Stratex, tel qu'il appert d'une copie de l'annonce portant le numéro 1152907872, **pièce D-68**;
166. Stratex ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, tel qu'il appert d'une copie de l'attestation d'absence de droit de pratique de Stratex, **pièce D-69**;

a. Brisebois

167. Brisebois est l'unique administrateur et actionnaire de Stratex, tel qu'il appert de la pièce D-28;
168. Il se présente comme un « Forex trader » et un « Forex mentor », tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Brisebois, **pièce D-70**;
169. Sur son profil LinkedIn, Brisebois se décrit comme un « trader & mentor ». Il y mentionne également qu'il transige sur la bourse depuis 2009 et sur le Forex depuis 2015. Brisebois a également suivi le « Canadian securities courses » en 2015, tel qu'il appert d'une copie du profil LinkedIn de Brisebois, **pièce D-71**;

v. Jeunes Traders

170. Jeunes Traders est une communauté en ligne dédiée au monde du Forex trading chez les jeunes francophones, tel qu'il appert d'une copie du profil Facebook de Jeunes Traders, **pièce D-72**;
171. Jeunes Traders n'est ni immatriculé auprès Registraire des Entreprises du Québec, ni enregistrée auprès de Corporation Canada;
172. On peut accéder au site Web de Jeunes Traders à l'adresse www.jeunestraders.com (« **Jeunestraders.com** »), tel qu'il appert d'une copie du site Web Jeunestraders.com, **pièce D-73**;
173. La personne responsable du site Web Jeunestraders.com est Jacques, tel qu'il appert d'une copie de la recherche WHOIS sur le site Web de l'ICANN à propos de Jeunestraders.com, **pièce D-74**;

¹⁰⁰ Autour de trois minutes.

¹⁰¹ Autour de quatre minutes.

174. Jeunes Traders est lié à Harmonic Brothers et Stratex¹⁰², tel qu'il appert de la pièce D-18;
175. On retrouve sur le site Web Jeunestraders.com une vidéo intitulée « IML Customer Testimonial Video », à propos d'iMarkets, tel qu'il appert d'une copie de la vidéo publiée sur le site Web Jeunestraders.com, **pièce D-75**;
176. Jeunes Traders possède un profil Facebook où une publication du 15 avril 2016 fait la promotion du Harmonic Scanner et invite les gens à l'essayer pour la somme d'un (1) dollar;
177. Jeunes Traders ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Jeunes Traders, **pièce D-76**;

vi. Volcytech Investment Group

178. Volcytech Investment Group (« **Volcytech** ») offre au public la possibilité de « *learn how to trade with the world's Best Forex Traders and Coaches to elevate your trading to the next level* », tel qu'il appert d'une copie du site Web www.volcytech.com (« **Volcytech.com** »), **pièce D-77**;
179. VolcyTech n'est ni immatriculé auprès Registraire des Entreprises du Québec, ni enregistrée auprès de Corporation Canada;
180. On peut accéder au site Web de VolcyTech à l'adresse Volcytech.com, tel qu'il appert de la pièce D-75;
181. La personne responsable du site Web Volcytech.com est Volcy, tel qu'il appert d'une copie de la recherche WHOIS sur le site Web de l'ICANN à propos de Volcytech.com, **pièce D-78**;
182. Selon le site Web Volcytech.com, Volcy est le fondateur de Volcytech;
183. À la section "Why Choose Volcytech Group" du site Web Volcytech.com, on indique:
 - *Live Training and Educational Services with Imarketslive*
 - *Average Monthly Return: 10% – 25%*
 - *Online Community Of Traders Worldwide*
 - *Investors have access 24/7 real time access to trading activities and detailed reports*
 - *Sophisticated strategies that seek to control losses and protect profits.*
 - *You only pay for educational and support tools once every month!*
 - *We accept clients from all countries*

¹⁰² Profil Facebook 001 de Wion, pièce D-18, p. 63.

184. VolcyTech travaille également en collaboration avec Harmonic Brothers, tel qu'il appert de la pièce D-75;
185. Il est possible de contacter Volcytech à l'adresse courriel volcytech@outlook.com;
186. Volcytech est situé au métro Square Victoria, à Montréal, Québec, tel qu'il appert de la pièce D-77;
187. VolcyTech ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique de Volcytech, **pièce D-79**;

a. Volcy

188. Volcy est le fondateur de VolcyTech;
189. Volcy apparaît aussi à la vidéo promotionnelle de Stratex, tel qu'il appert de la pièce D-68;

vii. Autres

190. L'enquête a permis d'identifier trois (3) annonces publiées sur le site Web www.kijiji.ca en lien avec les activités de iMarkets, tel qu'il appert d'une copie des annonces numéro 1146374143, 1152819639, 1153030674 **pièce D-80, en liasse**;

IV. LES MANQUEMENTS

191. Il appert des faits présentés que les intimés iMarkets et Terry agissent à titre de conseiller au sens de l'article 3 LID, et ce, sans être inscrits à ce titre auprès de l'Autorité, le tout en contravention à l'article 54 LID;
192. Il appert des faits présentés que les intimés iMarkets, Terry, Westby, Bouthillier, Charbonneau, Robichaud, Wion, Champagne, Garcia, Bourbonnais, Stratex, Brisebois Jacques et Volcy agissent à titre de courtier au sens de l'article 3 LID, et ce, sans être inscrits à ce titre auprès de l'Autorité, le tout en contravention à l'article 54 LID;
193. Il appert des faits présentés que les intimés agissent à titre de courtier iMarkets, Terry, Westby, Bouthillier, Charbonneau, Robichaud, Wion, Champagne, Garcia, Bourbonnais, Stratex, Brisebois, Jacques et Volcy au sens de l'article 5 LVM, et ce, sans être inscrits à ce titre auprès de l'Autorité, le tout en contravention à l'article 148 LVM;
194. En offrant la possibilité de devenir un IBO et de participer au Plan de compensation, que les intimés iMarkets, Terry, Westby, Bouthillier, Charbonneau, Robichaud, Wion, Champagne, Garcia, Bourbonnais, Stratex, Brisebois, Jacques et Volcy procèdent au placement d'un contrat d'investissement au sens de l'article 1 LVM, et ce, sans avoir obtenu un visa de prospectus délivré par l'Autorité, le tout en contravention à l'article 11 LVM;

V. MOTIFS IMPÉRIEUX

195. L'Autorité a reçu plus de six dénonciations, dont la dernière date du 9 mai 2016;
196. La sollicitation d'iMarkets est très active au Québec et s'effectue par l'entremise de plusieurs plateformes, dont au moins les suivantes :
 - Sept sites Web;
 - Quatre profils Facebook;
 - Six annonces kijiji;
 - Plusieurs vidéos Youtube;
197. La sollicitation vise une clientèle jeune et vulnérable;
198. Les profits miroités sont irréalistes;
199. Le 3 mars 2016, cent (100) membres auraient déjà adhéré à iMarkets par l'entremise d'Harmonic Brothers;
200. L'information mise à la disposition des Membres et du public concernant iMarkets est incomplète, dispersée et ne leur permet pas de prendre une décision d'investissement éclairée;
201. Sans une décision immédiate, il est à craindre, entre autres, que les Intimés continuent d'exercer des activités illégales au détriment du public;
202. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre que les intimés réalisent des placements illégaux;
203. Par conséquent, il est dans l'intérêt public que le Bureau prononce les ordonnances d'interdiction d'opérations sur dérivés et sur valeurs ainsi que la mesure propre à assurer le respect de la loi, et ce, sans audition préalable, conformément à l'article 115.9 de la LAMF;

VI. LES OBLIGATIONS

EN CONSÉQUENCE, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, des articles 131 et 132 de la *Loi sur les instruments dérivés* ainsi que de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, de prononcer les ordonnances suivantes :

INTERDIRE à International Markets Live, inc., Christopher Terry, Daniel Jason Westby, Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud, Charley Wion, Étienne Champagne, Marc-Antoine Bourbonnais, Finance Stratex Inc., Simon Brisebois, Samuel Jacques et Makir Volcy d'exercer toute activité en vue d'effectuer une opération sur dérivés, à l'exception d'une

opération sur valeurs pour son propre compte, par l'entremise d'un courtier inscrit;

INTERDIRE à International Markets Live, inc., Christopher Terry, Daniel Jason Westby, Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud, Charley Wion, Étienne Champagne, Marc-Antoine Bourbonnais, Finance Stratex Inc., Simon Brisebois, Samuel Jacques et Makir Volcy d'exercer toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs, à l'exception d'une opération sur valeurs pour son propre compte, par l'entremise d'un courtier inscrit;

INTERDIRE à International Markets Live, inc. et Christopher Terry d'exercer l'activité de conseiller telle que définie à l'article 3 de la *Loi sur les instruments dérivés*;

ORDONNER à International Markets Live, inc. et Christopher Terry de bloquer tout accès au site Web www.iMarketlive.com afin d'empêcher que toute personne résidant au Québec puisse consulter ce site Web;

ORDONNER à International Markets Live, inc. et Christopher Terry de bloquer tout accès au site Web www.fxsignalslife.com afin d'empêcher que toute personne résidant au Québec puisse consulter ce site Web;

ORDONNER à Daniel Jason Westby de fermer le site Web www.harmonicbrothers.com;

ORDONNER à Étienne Champagne de fermer le site Web <http://www.a1vision.net>;

ORDONNER à Étienne Champagne de fermer le site Web <http://www.a1university.com>;

ORDONNER à Simon Brisebois de fermer le site Web www.stratexfinance.com;

ORDONNER à Samuel Jacques de fermer le site Web www.jeunestraders.com;

ORDONNER à Makir Volcy de fermer le site Web www.volcytech.com;

ORDONNER à International Markets Live, inc., Christopher Terry, Daniel Jason Westby, Antoine Bouthillier, Antoine Charbonneau, Maxime Robichaud, Charley Wion, Étienne Champagne, Marc-Antoine Bourbonnais, Finance Stratex Inc., Simon Brisebois, Samuel Jacques et Marc Volcy de retirer toute information ou publication en lien avec des dérivés ou des valeurs mobilières, diffusée au moyen des médias sociaux dont Facebook, YouTube, Instagram et Snapchat ou par d'autres moyens, et ce, à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours de la décision à intervenir;

DÉCLARER que, compte tenu du risque pour le public et de l'urgence de la situation, la décision devant être rendue entre en vigueur, sans audition préalable, en vertu des articles 93 et 115.9 de la LAMF;

AUTORISER l'Autorité des marchés financiers à procéder à la signification de la décision à Makir Volcy par l'entremise de son profil Facebook;

AUTORISER l'Autorité des marchés financiers à procéder à la signification de la décision à Maxime Robichaud par l'entremise de son profil Facebook;

Montréal, le 26 mai 2016

*Contentieux de l'Autorité
des marchés financiers*

**Contentieux de l'Autorité des
marchés financiers**

(M^{es} Camille Rochon-Lamy et
Valentin Jay)

Procureurs de la Partie
Demanderesse

Me Camille Rochon-Lamy
Téléphone : 514-395-0337, poste 2686
Télécopieur : 514-864-3316
Adresse courriel : camille.rochon-lamy@lautorite.qc.ca

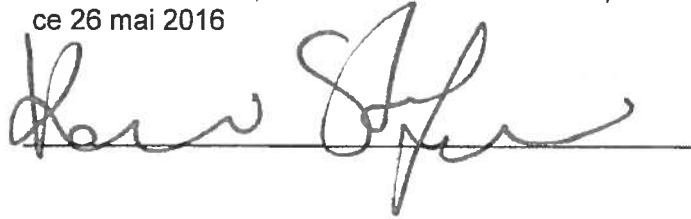
Me Valentin Jay
Téléphone : 514-395-0337, poste 2483
Télécopieur : 514-864-3316
Adresse courriel : valentin.jay@lautorite.qc.ca

AFFIDAVIT

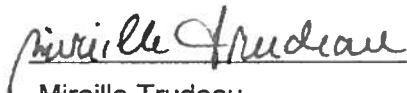
Je, soussignée, Karine St-Louis, exerçant au 800, square Victoria, 22^e étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis enquêteuse à l'Autorité des marchés financiers;
2. Je suis l'enquêteuse assignée au dossier faisant l'objet dans la présente procédure;
3. Tous les faits allégués aux paragraphes 1 à 4, 6 à 190 de la Demande amendée introductive d'instance ex parte;

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,
ce 26 mai 2016



Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, 26 mai 2016



Mireille Trudeau
Commissaire à l'assermentation
pour le Québec



N° dossier :

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTREAL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Demanderesse

c.

INTERNATIONAL MARKETS LIVE, INC.

et

al.

Parties intimées

DEMANDE AMENDÉE INTRODUCTIVE D'INSTANCE
EX PARTE

ORIGINAL

M^e Camille Rochon-Lamy

M^e Valentin Jay

Direction du Contentieux

Autorité des marchés financiers

800, square Victoria, 22^e étage

C.P. 246, tour de la Bourse

Montréal (Québec) H4Z 1G3

Téléphone : (514) 395-0337, poste 2686

Télocopieur : (514) 864-3316